

ACTIONS ET DISPOSITIFS PARTENARIAUX

À DÉVELOPPER DANS LES TERRITOIRES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES





Sommaire

Introduction	2
Avant-propos	3-7

PETITE ENFANCE 8-9

Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s - GPA 79-16	10-11
Centre d'action Médico-Sociale Précoce - PEP 21	12-13
Dispositif d'accueil du jeune enfant en situation de handicap - PEP 09	14-15
Lieux d'Accueil Enfants Parents - PEP 62	16-17

ENFANCE et JEUNESSE 18-19

Dispositif de Réussite Educative - PEP 63	20-21
Séjour VASCO - PEP Alsace	22-23
Contrat Local d'Accompagnement Scolaire - PEP 88	24-25
Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile - PEP 74	26-27

FAMILLES 28-29

Point Information Famille - PEP 28	30-31
Médiation Famille-Ecole - PEP 03	32-33
Action Educative Familiale - PEP 46	34-35
Service d'Assistance Pédagogique à Domicile - PEP 40	36-37
Expérience CHANTIER PROJET : Maison pour tous (Lorient)	38-39

Conclusion et perspectives	40-41
Bibliographie	42
Glossaire	43

Introduction

Qui sommes-nous ?

Un réseau associatif national, acteur majeur de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

Trois valeurs fondatrices :

- laïcité
- solidarité
- égalité

Deux domaines d'action :

- le social et le médico-social
- l'éducation et les loisirs (programme classes découvertes, vacances et politiques éducatives de proximité)

Un objectif :

**Construire une société inclusive.
Les PEP : un réseau national pour un accompagnement de proximité.**

Que faisons-nous ?

En **100 ans d'existence**, les PEP ont développé un ensemble de champs de compétences qui font d'eux un partenaire incontournable des pouvoirs publics.

Les PEP interviennent au **profit de plus de 1 300 000 enfants, adolescents et familles**. La fonction d'accompagnement à la personne traverse l'ensemble de leurs secteurs d'activité. Celle-ci s'exerce avant tout comme une démarche et place la personne, responsable de son projet de vie, librement défini, au cœur des préoccupations et de l'action.

Nous intervenons dans :

- **le domaine Éducation et loisirs :**
525 000 enfants et familles accompagnés par ce secteur d'activité,
- **le domaine Social et médico-social :**
près de 90 000 personnes accompagnées dans ce secteur d'activité

« Pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale » (Extrait du projet fédéral PEP, 2012-2017).

Avant-propos

Soucieuse de poursuivre son implication dans la construction d'une société inclusive, la Fédération générale des PEP se mobilise en direction des politiques éducatives, sociales et médico-sociales, en particulier celles qui concerne l'enfant et la famille. Elle s'appuie sur son réseau, riche d'associations départementales, régionales, partenaires et territoriales.

La nécessité de développer des services aux familles est aujourd'hui un sujet de première préoccupation. Les inégalités éducatives, sociales et territoriales sont très fortes ; l'éducation des enfants est une priorité absolue pour permettre à la nation d'offrir, l'égalité dont elle se revendique. La nécessité d'offrir des accueils de qualités et adaptés s'impose. La tranche d'âge des jeunes est celle qui requiert le plus d'attention et de structures adaptées. Il devient primordial de donner une meilleure cohérence aux Projets Éducatifs de Territoire (PEdT) et aux schémas territoriaux des familles et de multiplier les services de soutien à la parentalité.

Créer des relais pour accompagner les parents dans leur rôle de parents est une nécessité de premier ordre.

C'est pour cette raison que les PEP sont attentifs à ce besoin et qu'ils ont enrichi leur réseau de nombreux projets tels que des dispositifs d'inclusion, des Relais d'assistant(e) s maternel(le)s (RAM), des Lieux d'accueil Enfants-Parents (LAEP), des Centres d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) et des dispositifs de médiation famille / école...

Forte de ce développement, la Fédération Générale des PEP a mis en place :

- **Des temps de réflexion** : une journée « Parentalité », des journées métiers portant entre autres sur « la modélisation de la mise en place des schémas de services aux familles », ou sur « la mise en place d'une démarche parentalité »,
- **Un chantier projet** en partenariat : « En associant les parents, tous les enfants peuvent réussir »
- **Une université d'été** portant sur l'éducation inclusive pour tous : sortir de l'indifférence aux différences »,
- **Des outils d'aide** en faveur d'actions développant l'offre d'accueil et de prise en charge des jeunes enfants.

C'est dans ce cadre que s'inscrit cet outil ; il se veut volontairement multi facettes pour permettre à tout un chacun de trouver des réponses à la mise en place de dispositifs efficaces et adaptés aux besoins de la population.

Ce travail est accompagné de regards extérieurs, précis et clairs, démarche qui permet de mieux appréhender la mise en oeuvre de ces structures.

Le cadre choisi présente aussi bien des aspects financiers que matériels ou pédagogiques. Cet outil est le fruit d'une collaboration de qualité entre la Fédération Générale des PEP en lien avec le réseau et l'association Promotion des Initiatives Sociales en Milieux Éducatifs (Prisme).

Je félicite et remercie tous ceux qui ont contribué à la conception de cet outil.

Jean-Pierre VILLAIN,
président de la Fédération Générale des PEP

Pourquoi ?

Cet outil s'inscrit dans la volonté des PEP d'impliquer toujours plus les parents dans les actions éducatives, sociales et médico-sociales. Ce document se veut complémentaire des outils institutionnels déjà existants tels que la mallette des parents tout en s'appuyant sur des expériences de terrain dans le domaine de l'éducatif, des loisirs, du social et du médico-social. L'objectif est de valoriser des actions liées à la parentalité et de réinterroger les démarches professionnelles en vue d'une mise en perspectives de celles-ci.

Comment ?

Basé sur le principe de co-construction, les professionnels du réseau PEP ont participé à la construction de cet outil aux côtés des parents à travers leurs témoignages (cf. : fiches dispositif). Des regards extérieurs ont ensuite apporté une réflexion sur les pratiques dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité (cf. avant-propos et perspectives).

Pour qui ?

L'outil s'adresse aux professionnels, bénévoles et élus militant et travaillant dans le champ de la parentalité et plus particulièrement dans les actions éducatives et à ceux qui souhaiteraient mettre en place des projets parentalité. Il est également destiné aux organismes concernés par ces dispositifs et enfin à toute personne recherchant des informations sur cette problématique.

Être parent, parentalité

L'objectif est de dégager des pistes de réflexion qui justifient la place de la parentalité dans les politiques publiques. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur le travail de chercheurs et les interventions des participants à la journée parentalité organisée par les FGPEP en septembre 2014¹.

À l'origine, les psychanalystes ont introduit la notion de parentalité pour définir le processus psycho-affectif qui se produit lorsque l'on devient parent, en opposition à la parenté qui, elle, est biologique. « Si

l'enfant qui vient au monde fait de ses géniteurs, des parents, respectivement une mère et un père, le processus qui conduit à assumer ces rôles et ces fonctions, à occuper ces places, n'est ni spontané, ni immédiat, mais correspond à une transformation identitaire et psychique importante enracinée dans l'histoire familiale et la succession des générations². « La parentalité est donc autre chose que la parenté biologique : pour devenir parent, il est nécessaire d'avoir fait un travail préalable sur soi-même, qui consiste d'abord à comprendre qu'on hérite quelque chose de ses propres parents [...] Mais les parents ont besoin aussi d'être parentalisés par leur enfant [...] Ainsi, je définis la parentalité comme le produit de la parenté et aussi le fruit de la parentalisation des parents »³.

La parentalité ne désigne pas uniquement le père ou la mère biologique mais bien les adultes qui ont un rôle parental ; tout comme « être parent » représente ici le parent au sens large du terme pouvant être les beaux-parents, mais aussi les grands-parents. En cela, elle prend en compte l'ensemble des formes familiales pouvant exister aujourd'hui. Parce qu'en effet, « la famille a bien changé, la forme nucléaire (père et mère) ne représente plus le modèle unique, la famille recouvre une multitude de réalités : monoparentales, homoparentales, familles recomposées⁴... Ces différentes formes familiales sont concernées par les actions qui seront exposées ici de façon indistinctes. Comme le notait Durkheim, en insistant sur la nécessité de constater sans juger l'évolution et les variabilités sociales et culturelles des structures familiales, « la famille aujourd'hui n'est ni plus, ni moins parfaite que celle de jadis : elle est autre parce que le milieu où elle vit est plus complexes, voilà tout »⁵.

L'idée de parentalité s'est étendue aux aspects éducatifs, sociologiques, juridiques... C'est pourquoi il devient difficile de cerner son périmètre. « Si la spécificité des apports de la psychanalyse ou des travaux de psychologues à la compréhension de la parentalité

1 Claude MARTIN (CNRS), « conférence d'ouverture », in journée Parentalité, FGPEP, sept. 2014 ; Table ronde : « les parents coproducteurs des actions éducatives ? » Dominique NOGUES (CNAF), Martine FOURIER (Prisme), Sébastien BOUTEIX (POLOC), Estelle BARDET (PEP 28). On s'appuie aussi sur : Yves BRUCHON, La famille en désordre : éducation impossible, communication interne FGPEP

2 Entretien de Lebovici dans Solis-Ponton L., 2002, La parentalité. Défi pour le troisième millénaire. Un hommage international à Serge Lebovici, Paris, PUF, pp. 8 et 9.

3 Claude Martin, « Le soutien à la parentalité : généalogie et contours d'une politique publique émergente », in Aider les parents à être parents. Le soutien à la parentalité, une perspective internationale, La documentation française, pp.29-64, 2012

4 François de Singly, Sociologie de la famille contemporaine, Paris, Armand Collin, 2010

5 Émile Durkheim (1888), « Introduction à la sociologie de la famille. », section II ; Extrait des Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 10, 1888, pp. 257 à 281. Texte reproduit in Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions (pp. 9 à 34). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

étaient de saisir la transformation de l'individu en parent, celle de l'anthropologie consiste à privilégier le rôle des sociétés dans le formatage de cette fonction parentale, de prendre la mesure de ses variantes selon les sociétés, mais aussi de repérer ses invariants »⁶.

En 2011, le Comité de National de Soutien à la Parentalité a tenté de s'entendre sur une définition partagée de la parentalité pour que les dispositifs qui en dépendent aient une référence commune : « la parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parents : matérielles, psychologiques, morales, culturelles, sociales... Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte-enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations : morale, matérielle, juridique, éducative, culturelle, exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant, en vertu d'un lien prévu par le droit : l'autorité parentale »⁷.

En d'autres termes, la parentalité est une construction sociale qui est devenue une préoccupation publique ce qui nous amène à prendre en compte la parentalité en tant que problématique sociale⁸.

La parentalité, au cœur des débats publics

La place actuelle de la parentalité dans les débats publics serait l'expression de la responsabilité des parents vis-à-vis des problématiques sécuritaires et de délinquance.

Claude Martin insiste sur le fait que la famille est davantage le résultat de changements sociétaux que l'épicentre, pour étudier la famille ou les familles, il faut s'attarder sur ce qui bouge autour d'elle(s)⁹. Bien que les parents dits « démissionnaires » ne soient pas les responsables des problèmes sociaux qui les dépassent, les expressions « bons » et « mauvais » parents s'imposent dans les débats.

Ce phénomène pose la question de la condition parentale dans la société actuelle, sans pour autant

totalemment dédouaner les parents (Claude Martin, 2014). Leur rôle s'apprend essentiellement par modelage et transmission intergénérationnelle de valeurs et de compétences éducatives. Les parents éprouvent parfois un sentiment d'isolement et d'impuissance face à cette situation nouvelle en raison de l'évolution de la société, de l'affaiblissement des solidarités, de la dispersion géographique ou encore des modifications des rapports hommes-femmes et leur place dans l'éducation¹⁰.

Pour Claude Martin « les parents font de leur mieux et parfois le mieux n'est pas assez, c'est pour ça que les actions de soutien à la parentalité sont importantes et ont un sens »¹¹. Pour cela, il convient de cerner les problèmes sur lesquels il est possible d'intervenir dans le cadre d'une éducation partagée sans rendre les familles responsables des problèmes en question : « la parentalité, c'est ni une décision de dénonciation et de culpabilisation, ni un énoncé de sanctions de leur incapacité »¹².

À partir de « l'expérience affective et imaginaire de tout individu impliqué dans un processus de parentification », « l'objectif est de permettre à chaque citoyen d'exercer ses droits et ses prérogatives, indépendamment des contraintes matérielles qui pèsent sur lui, mais en référence à certaines règles ou principes globalement partagés et ayant vocation à définir l'espace des possibles en matière de parentalité »¹³.

La parentalité, accompagnement ou soutien ?

La parentalité ou plus exactement le travail sur la parentalité est un accompagnement et un soutien pour « aider les parents dans leur métier de parents », telles en sont du moins l'intention et la promesse. Nous, les PEP, parlerons davantage « d'accompagnement » qui suppose d'être à côté, sans faire à la place. Il s'agit d'accompagner¹⁴ des personnes vers une autonomie et une responsabilité « dans un contexte d'émancipation et de pluralité culturelle ». On tente bien alors de se situer dans une perspective de capacitation, voire d'empowerment et non de jugement ; tout

6 Claude Martin, op. cité

7 Comité Nationale de Soutien à la Parentalité, « Avis de définition de la parentalité et du soutien à la parentalité », 10 novembre 2011

8 Propos de Martine FOURIER, « table ronde sur les évolutions de la parentalité », in journée parentalité, septembre 2014

9 Claude Martin, conférence introductive tirée de journée Parentalité, FGPEP, septembre 2014

10 Olivier Prévot et Gérard Pitou, « les attentes des parents à l'égard du soutien à la parentalité » in revue internationale de l'éducation familiale, 2008

11 Claude Martin, conférence introductive tirée de la journée Parentalité, FGPEP, septembre 2014

12 Claude Martin, op. cité,

13 David Pioli, Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle, in Sociétés et jeunes en difficulté, n° 1 (printemps 2006)

14 Yves BRUCHON, Handicap et citoyenneté, Paris, l'Harmattan, 2013

se passe comme s'il s'agissait d'entraîner les parents ou les personnes qui assurent les fonctions parentales, vers une prise en mains de ces fonctions. Bien sûr ce terme pourrait lui-même être remis en question car l'objectif final de cet accompagnement à la parentalité serait de ne plus « faire avec » mais de « laisser faire » (cf. Conclusion et perspectives).

L'accompagnement à la parentalité : une multitude de dispositifs :

La politique publique de soutien à la parentalité s'adresse à l'ensemble des parents en prenant en compte leurs besoins quel que soit leur milieu social et culturel. « Il s'agit de s'adresser à tous les parents, pour les accompagner au quotidien dans l'éducation de leurs enfants ou les aider à faire face à des difficultés, quel que soit l'âge de leurs enfants, quelle que soit la composition des familles. Ces dernières se transforment : un enfant sur deux naît hors mariage, un enfant sur cinq vit dans une famille monoparentale, un enfant sur neuf vit dans une famille recomposée. Leurs attentes ont évolué avec elles : aujourd'hui, plus d'un parent sur cinq déclare avoir souvent rencontré des difficultés dans l'éducation de ses enfants. L'enjeu est de banaliser le recours aux services de soutien à la parentalité pour que toutes les familles puissent y accéder, s'entraider et partager leurs expériences, sans peur d'être jugées »¹⁵.

C'est ce qu'a mis en avant l'étude d'Olivier Prévôt et Gérard Pitou sur les attentes des parents qui traitent du soutien à la parentalité. Les résultats montrent que la première préoccupation des parents concerne la scolarité (73%), puis l'éducation (64%) et la santé (43%). Quant aux attentes en termes de soutien à la parentalité, elles désignent dans un premier temps les communications entre les membres de la famille, la gestion des rôles de chacun et la gestion des conflits. La parentalité recouvre de nombreux champs d'intervention : relation école/parents, maintien des liens familiaux, protection de l'enfance... qui interagissent de façon systémique.

Les dispositifs et structures parentalité sont centrés sur les enfants et impliquent les parents, ou sont essentiellement à destination des parents et concernent la petite enfance, l'adolescence et la famille (Voir schéma ci-après).

Les financements des actions de parentalités proviennent majoritairement de la branche famille. La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2013-2017 prévoit un doublement de crédits de ces dernières « (...) afin de permettre qu'une offre de service « parentalité » maille progressivement l'ensemble du territoire et réponde aux nouvelles attentes des parents : portail internet dédié, lieux d'écoute et d'échange, accompagnement des parents dans le cadre de la périnatalité ou pour le soutien scolaire de leurs enfants, aide au départ en vacances des familles. Une attention particulière sera portée à un développement significatif des services de médiation familiale pour accompagner les familles qui font face à la séparation des parents ou souhaitent l'éviter (...) ». Les dispositifs peuvent aussi s'appuyer sur des financements des politiques de la ville Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et des collectivités territoriales.

Étant donné le nombre d'actions de parentalité, la priorité est de les rendre plus lisibles, ce que confirme l'étude sur les attentes des parents. Par exemple, pour coordonner les informations destinées aux familles la Branche Famille développe depuis 2009, le site www.monenfant.fr. Ce site recense les différents modes de gardes pour l'enfant.

La multitude de dispositifs doit être connue des parents, c'est pourquoi à compter de 2015, il est prévu d'élargir l'information du site à l'ensemble des offres destinées aux parents leur permettant de connaître les actions et services près de chez eux. Cet élargissement de l'offre d'information du site « mon-enfant.fr » vise également la mise à disposition d'un « Espace documentaire national » auprès des parents et des professionnels.

En effet, les acteurs locaux expriment des attentes pour disposer de soutiens méthodologiques, d'outils d'animation et pour mieux identifier les initiatives et les bonnes pratiques. Non seulement les divers actions et services doivent être connus par les parents, mais aussi par les professionnels entre eux. Par exemple, les communes sont souvent à l'initiative de l'accueil petite enfance en lien avec les CAF alors que ce sont les conseils généraux qui délivrent les agréments des structures. La mise en place d'un maillage professionnel cohérent selon un périmètre répondant aux besoins des

populations, est indispensable. La création des schémas territoriaux de services aux familles répond à ce besoin. Créés en 2014 et expérimentés dans 19 départements les schémas départementaux des services aux familles constituent un appui à la déclinaison des politiques locales dans les domaines de l'enfance et de la parentalité qui obéissent à une même logique de services aux familles. Ils permettent de consolider le partenariat et de structurer le développement en matière d'offre d'accueil des jeunes enfants et de soutien à la parentalité en valorisant en particulier les enjeux communs.

L'outil en question :

Cet outil se veut dynamique et les dispositifs présentés seront actualisés en fonction des évolutions observées. Il comporte une partie réflexion (l'avant-propos et les perspectives) et une partie technique (fiche des expériences de terrain).

L'outil présente des actions parentalité concernant principalement des actions éducatives et de loisirs dont certaines sont orientées vers les besoins spécifiques des familles (exemple : dispositif petite enfance d'accompagnement de l'enfant en situation

de handicap). Il sera envisagé par la suite d'y intégrer davantage d'actions sociales et médico-sociales. Il comporte 13 fiches techniques (dont douze actions et une action issue du chantier projet « en associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir »¹⁶ dont la FGPEP est un des partenaires nationaux).

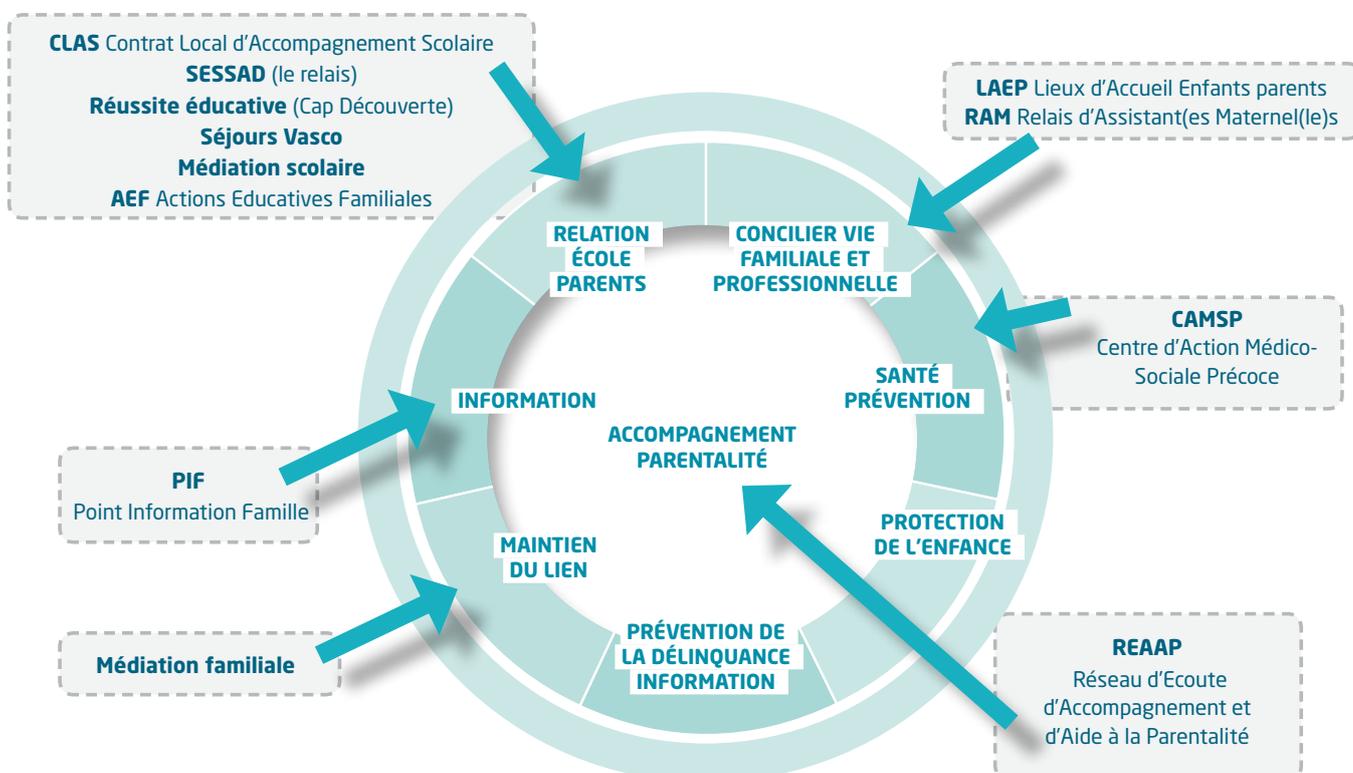
Celles-ci sont classées en trois grandes parties :

- **PETITE ENFANCE**
- **ENFANCE / JEUNESSE**
- **FAMILLES**

Chaque fiche comporte des rubriques spécifiant le type de dispositif ainsi que des témoignages de professionnels et/ou de parents et le contact de l'association porteuse du projet. La rubrique « public(s) » concerne le public accueilli en 2013.

Une partie perspective ouvrira sur la démarche des professionnels aujourd'hui et demain dans le champ d'intervention de la parentalité, comment s'engager dans une démarche de « faire avec » les parents pour finalement leur laisse le « pouvoir d'agir »

Enfin, le document dispose d'un glossaire explicitant chaque sigle.



Les actions parentalité PEP selon leur champ d'intervention

Les actions présentées ci-dessus désignent les actions parentalité présentés dans l'outil sous forme de fiche technique. (liste non exhaustive)

Retrouvez l'espace dédié de la Fédération Générale des PEP à l'adresse suivante : <http://www.lespep.org/outil-pep-parentalite.php>

16 Pour en savoir plus : www.en-associant-les-parents.org

Petite enfance

« La Fédération générale des PEP s'est engagée depuis 2005 dans le champ de la « Petite enfance » ; ce choix repose sur la volonté d'inscrire cet engagement dans la notion de parcours de vie, notion essentielle pour l'existence d'une société inclusive.

Nous avons entrepris une démarche volontariste pour promouvoir l'accueil « Petite enfance » sur tout le territoire national, tout en étant vigilants à la place des parents ; il était nécessaire que des outils soient développés sur l'accompagnement à la parentalité.

Pour la FG PEP, qui place au cœur de ses actions la laïcité, l'émancipation et la citoyenneté, ce guide doit permettre de créer des dynamiques et de mobiliser localement les acteurs pour que dans chaque structure éducative, sociale et médico-sociale la place des parents soit reconnue et favorisée.

La coéducation doit plus que jamais être au cœur des pratiques dans les structures d'accueil, d'autant que la période de la petite enfance revêt une importance cruciale dans le développement affectif, intellectuel et social de l'enfant.

Les PEP sont intimement convaincus que c'est en s'inspirant de démarches de cette nature que les enfants d'aujourd'hui vivront demain dans une société plus inclusive ». (Témoignage du Vice Président chargé de la Petite Enfance à la FGPEP)

La première partie de cet outil propose des actions d'accompagnement à la parentalité dans le cadre de la Petite enfance.

À l'origine, l'accueil Petite enfance a été créé pour permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle. Aujourd'hui, cet accueil est encore trop souvent considéré comme répondant uniquement à ce besoin alors qu'il représente un moment d'éveil et de socialisation préparant les enfants à l'entrée dans la vie collective de l'école.

L'accueil des jeunes enfants aux PEP est porté par un projet éducatif et pédagogique co-construit, réfléchi et adapté. Le rythme de l'enfant, l'implication des parents, mais aussi l'inclusion sont des notions au cœur de projets qui concourent à la mise en œuvre de notre projet fédéral « Agir pour une émancipation permettant l'accès de tous et de toutes à l'ensemble de leurs droits de citoyens ». Le rapport Terra Nova a mis en avant les inégalités d'accès à la crèche alors que les inégalités commencent dès la petite enfance et ne cesse de s'accroître¹⁷:

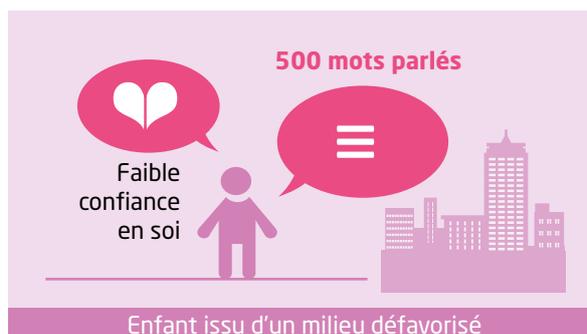


¹⁷ Rapport Terra Nova (Think tank), la lutte contre les inégalités commence dans les crèches, octobre 2013

LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS COMMENCE DANS LES CRÈCHES

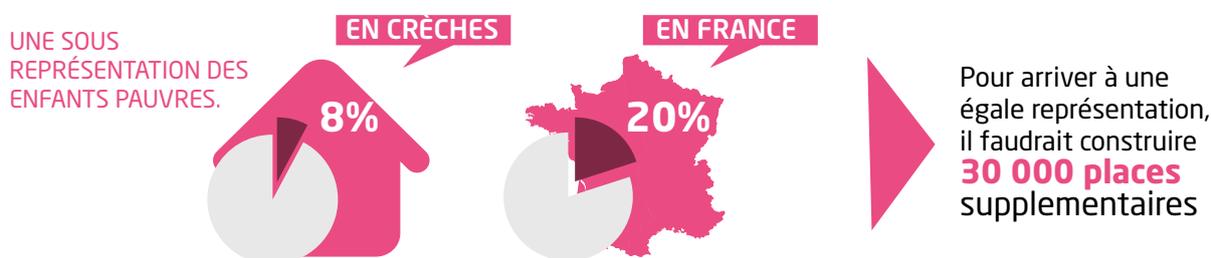
DE FORTES INÉGALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DÈS LA PETITE ENFANCE.

À trois ans, la pauvreté a déjà des conséquences sur le développement linguistique et émotionnel de l'enfant.



LES CRÈCHES N'ACCUEILLENT PAS ASSEZ CEUX QUI EN ONT LE PLUS BESOIN

En France, l'accès aux crèches est inégal : les enfants pauvres y sont sous-représentés alors qu'ils en bénéficieraient le plus.



Source Rapport Terra Nova

Comme le montre le rapport Terra Nova, les crèches doivent constituer un accueil à haute qualité éducative car l'éducation commence avant l'école. Ainsi, les PEP promeuvent l'accueil collectif, l'apprentissage de la socialisation dès le plus jeune âge ; cependant, ce mode d'accueil est peu accessible, encore moins aux enfants issus des familles pauvres (voir schéma ci-dessus).

Les PEP valorisent l'accueil en collectivité dans le cadre des modes de garde individuels à travers la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s via

les RAM, structures qui offrent des temps d'activités pédagogiques collectifs. La création des LAEP contribue également à soutenir le rôle des parents en proposant des espaces de rencontres et des lieux d'échanges pour les familles et la socialisation de l'enfant.

Les PEP agissent depuis 2005 dans le champ de la Petite enfance afin de permettre l'accueil de tous les jeunes enfants dans les structures et dispositifs Petite enfance. Cet accueil doit se faire en lien étroit avec les parents. (www.lesptitspep.org).

GPA 79-16 : LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

“ Ici, on parle entre nous des enfants, de leurs progrès, on voit que chacun avance à son rythme, (une assistante maternelle) ”

QU'EST-CE QU'UN RAM ?

La circulaire de la CNAF du 2 février 2011 définit les RAM comme des lieux d'information, de rencontres, d'échanges au service des parents, assistantes maternelles et professionnels de petite enfance. Ils sont gérés par une collectivité territoriale (commune, communautés de communes), un centre communal ou intercommunal d'action sociale, une association, une mutuelle. Les parents et futurs parents y trouvent des conseils et des informations sur les modes d'accueil. Les relais proposent également des ateliers éducatifs pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles. (Source CAF www.monenfant.fr)

■ OBJECTIFS :

- Accompagner la démarche des familles pour une solution d'accueil des jeunes enfants en élargissant aux différents modes de garde.
- Proposer un cadre d'échanges et de rencontres pour les assistantes maternelles et les gardes à domicile
- Accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles et gardes à domicile.
- Participer à l'observation des conditions locales d'accueil de l'enfant.
- Participer à la socialisation et à l'éveil de l'enfant
- Aider l'enfant à « faire seul », s'autonomiser à son rythme, entrer en relation avec les autres.



LE RAM DE LA PASSERELLE DES LUTINS :

■ DESCRIPTION :

La passerelle des lutins est composée d'un multi-accueil, un LAEP en plus du RAM.

Ce dernier est ouvert les vendredis après-midis pour des permanences téléphoniques et rendez-vous. Il est destiné aux parents et futurs parents en recherche de mode de garde ou ayant des questions sur leur statut d'employeur et pour les assistantes maternelles agréées ou candidates à l'agrément. Les vendredis matins le RAM propose un accueil collectif (18 personnes maximum) aux assistantes maternelles et les enfants.

L'animatrice y organise des activités et propose du matériel en invitant les assistantes maternelles ou gardes à domicile à accompagner les jeux. Elles peuvent apporter biberons et goûters pour enfants et

GPA 79-16 : LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

boissons pour adultes. Les parents peuvent conduire les enfants aux ateliers pour les confier à l'assistante maternelle. Des activités extérieures (bibliothèques, poneys, visites, pique-nique) des réunions et manifestations exceptionnelles sont communes avec le LAEP et le multi accueil.

Des réunions en soirées sont ouvertes aux assistantes maternelles agréées ou candidates, aux gardes à domicile, mais aussi aux familles.

■ PUBLIC(S):

Des assistantes maternelles agréées et gardes à domicile en activité ou non sur le canton, des enfants et des parents.

■ MOYENS FINANCIERS :

Subventions : Prestation service (Ps) de la CAF, commune.

■ COÛT DU PROJET :

16 000€

■ MOYENS HUMAINS :

Une coordinatrice (éducatrice jeunes enfants), une animatrice pour la passerelle avec l'école maternelle en juin.

■ PARTENARIATS :

L'école, un service passerelle en fin d'année scolaire pour Exideuil, les bibliothèques et médiathèques du territoire, des associations sportives (centres équestres..), les mairies des communes concernées et les autres structures petite enfance.

■ OUTILS :

- Local adapté aux normes Petite enfance.
- Livres et magazines sur le développement de l'enfant.
- Jeux et matériel pédagogique sont mis à disposition.
- Mises à disposition de documents pour les démarches administratives des personnes.

■ PLACE DES PARENTS :

Le RAM s'inscrit de façon plus globale dans le fonctionnement de la maison petite enfance. Ici, les parents peuvent verbaliser leurs désaccords. L'équipe prend le temps pour échanger avec les parents pour comprendre leur état physique et émotionnel. Chacun est respecté dans ses qualités et ses choix personnels. La transmission d'information se fait par le dialogue, les parents peuvent participer à des réunions et des débats pour réfléchir en groupe sur des thématiques.

■ PERSPECTIVES :

- Pallier les difficultés de transports.
- Envisager agrandissement des locaux pour avoir un agrément pour plus de places.
- Poursuivre travail de communication et de fidélisation.



“ On a toujours besoin d'un soutien, de quelqu'un pour nous écouter parce que chaque contrat avec les parents est différents donc on a toujours une question qui nous chamboule. ”
(une assistante maternelle)

GPA 79-16

CONTACT :

05 45 70 39 41

PEP21 : CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE (CAMSP) PAUL PICARDET

“ nous avons trouvé une écoute de nos difficultés
et une discussion afin de trouver une solution
(une maman) ”

QU'EST-CE QU'UN CAMSP ?

Les CAMSP reçoivent des enfants, de la naissance à six ans présentant ou susceptibles de présenter des retards psychomoteurs, troubles sensoriels, neuro moteurs ou intellectuels, avec ou sans difficultés relationnelles associées. Certains CAMSP assurent le suivi de prématurés. Ils assurent l'accompagnement des parents dans l'annonce dans le processus de l'annonce du handicap et du parcours de soin en lien avec les écoles, les établissements spécialisés, les structures hospitalières et de ville, les commissions spécifiques et aident à l'intégration dans les structures petite enfance. Ils peuvent dépendre d'une structure publique (Conseil général, service hospitalier...) ou privé (gestion associative...) -source EDUSCOL-

■ OBJECTIFS :

- Dépister et diagnostiquer précocement les troubles et les déficiences du très jeune enfant.
- Prévenir leur développement ou leur aggravation.
- Rééduquer dans le cadre de cures ambulatoires (rendez-vous) pour contribuer au large développement des potentialités de l'enfant.
- Accompagner les familles dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de prise en charge de leur enfant, en leur apportant les appuis techniques dans leurs démarches.
- Accompagner les projets d'accueil dans les structures ordinaires (crèches, haltes, écoles maternelles) et les projets éducatifs (jardin d'enfants spécialisé).
- Promouvoir et développer toute collaboration avec les structures de prévention et de soin, dans le cadre d'un réseau de santé (PMI, centres hospitaliers, médecins...).



LE CAMSP PAUL PICARDET

■ ORIGINE :

En 1958 a ouvert le Centre de Rééducation Spécialisés pour les enfants d'âge scolaire au Clos Chauveau. L'ouverture ensuite d'une section de cures ambulatoires pour les enfants sourds de 3 ans a fait sentir le besoin d'une maison distincte pour les tout petits.

■ DESCRIPTION :

L'équipe de Prévention Primaire du CAMSP Paul Picardet intervient avec les parents et les professionnels auprès d'enfants en cours d'hospitalisation ou au retour à domicile, en suivi de consultation pédiatrique (hôpital, clinique ou cabinet), de PMI, d'enfants accueillis en crèche ou halte- garderie. L'équipe mobile se déplace auprès d'enfants sur proposition d'un professionnel (pédiatre, médecin traitant, professionnel de PMI ou de service social, professionnel d'une structure petite enfance) avec l'accord préalable des parents pour réaliser une évaluation de la situation. Les parents peuvent contacter le CAMSP de leur propre initiative pour un rendez-vous avec des spécialistes : 6 séances de bilan sont prises en charge par la CPAM et il y a plusieurs possibilités. Le CAMSP propose un suivi pour l'enfant avec des séances de rééducation et des entretiens réguliers. Il conseille pour une orientation vers d'autres professionnels ou un autre établissement.

PEP21 : CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE (CAMSP) PAUL PICARDET

Ici, pas besoin de suivi, le CAMSP reste à disposition. Chaque professionnel du CAMSP s'engage à observer la discrétion la plus stricte sur toutes les informations se rapportant à l'enfant et sa famille.

■ PUBLIC(S) :

enfants de 0 à 6 ans et leurs parents.

■ MOYENS FINANCIERS :

Assurance maladie (80%) et Conseil général (20%) ; quelques dotations peuvent être par ailleurs fléchées, comme le 3^{ème} Plan Autisme

■ MOYENS HUMAINS :

Pédiatres et autres médecins spécialistes, psychologues, neuropsychologue, orthophonistes, psychomotriciens, ergothérapeute, EJE - AMP, enseignants, assistants de service social, personnels administratifs et des services généraux.

■ PARTENARIATS :

PMI, CHU et hôpitaux locaux, établissements médico-sociaux, crèches, haltes garderies...

■ OUTILS :

Relevé d'activités hebdomadaires, consolidation trimestrielle.

■ IMPACTS :

Les impacts de l'accompagnement sont appréciés :

- par le suivi des projets de soin et d'accompagnement

par les équipes pluridisciplinaires sous la coordination du médecin,

- par les modalités de collaboration partenariale (ESS, MDPH, PMI...),
 - à partir de l'enquête de satisfaction (nombre de séances entre bilan et suivi, suivi de cohorte en voie de relance).
- Les PEP21, association certifiée ISO 9001 pour ses activités Sociales et Médico-Sociales : « Accueil et accompagnement personnalisé d'enfants, adolescents et adultes relevant du secteur Social et Médico-Social : mise en œuvre d'actions éducatives, thérapeutiques et pédagogiques adaptées aux besoins de la personne ».

■ PLACE DES PARENTS :

Une enquête de satisfaction est faite auprès de 50% des parents reçus dans le cadre d'un bilan au deuxième trimestre de chaque année (tirage aléatoire avec critères répartis sur douze unités du Camsp). La fréquentation du centre (file active supérieure à 1000 suivis) ne permet pas pour le moment de développer davantage d'outils dans ce sens.

■ PERSPECTIVES :

- Développer et adapter le maillage territorial de l'offre de soins et d'accompagnement précoce.
- Ajuster les réponses et prestations aux évolutions de l'environnement et à la commande publique, aux attentes des usagers.
- Réinterroger de façon régulière les missions au regard du contexte.



“ Le CAMSP est un lieu d'accueil indispensable pour les enfants en situation de handicap ou en difficulté, il est aussi d'une grande aide pour les parents. ”
(une maman)

PEP21

CONTACT :

03 80 76 63 00

PEP 09 : «PALANQUETO» : DISPOSITIF ADAPTE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

“ C’est le moyen pour ma fille de rencontrer et jouer avec d’autres enfants, dans un endroit sécurisé avec des accompagnantes formées à ses besoins spécifiques (une maman) ”

QU’EST-CE QU’UN DISPOSITIF D’ACCOMPAGNEMENT DE ENFANTS À BESOINS PARTICULIERS AU SEIN DES STRUCTURES D’ACCUEIL PETITE ENFANCE ?

Ce dispositif répond aux préoccupations des parents d’accueil des tous petits ayant des besoins éducatifs particuliers. Il accompagne les structures d’accueil qui se questionnent sur les moyens d’inclure les jeunes enfants en situation de handicap au sein des modes d’accueil ordinaire.

Contexte réglementaire : loi d’orientation 1975 en faveur des personnes handicapées ; décret 1 août 2000 relatif aux services d’accueil d’enfants de moins de 6 ans ; loi 11 février 2005 sur « l’égalité des droits et chances, la participation citoyenne des personnes handicapées » ; dossier étude n°66 de la CNAF « petite enfance et handicap ».

■ OBJECTIFS :

- Favoriser l’accueil adapté du jeune enfant différent dans une structure de petite enfance proche du domicile.
- Permettre aux enfants différents d’évoluer dans un lieu de vie ordinaire avec des enfants de leur âge, en prenant en compte leurs besoins spécifiques.
- Permettre aux parents de ces enfants de trouver du temps pour eux.
- Accompagner les équipes des structures de petite enfance dans leur accueil des enfants à besoins spécifiques.
- Créer une réflexion sur la thématique et diffuser les ressources départementales.



PALANQUETO

■ ORIGINE :

Compte tenu du département, (très étendu), il existe une volonté des Etablissements d’Accueil du Jeune Enfant (EAJE) d’accueillir tous les enfants quelques soient leurs difficultés. Le dispositif est devenu itinérant dans tout le département afin de répondre aux demandes de toutes les structures.

■ DESCRIPTION :

Le dispositif Palanqueto consiste en :

- Des interventions dans les structures Petite Enfance qui demandent :
 - Pour aménager des lieux adaptés.
 - Pour travailler en collaboration avec une équipe et les parents.
 - Pour répondre ou aider à trouver des réponses aux questionnements d’une équipe.
 - Pour accompagner des parents dans la recherche de structures d’accueil adaptées.
- Mise en place d’un travail partenarial autour d’événements ponctuels sur des thématiques comme l’autisme, la différence et la construction d’outils spécifiques.
- Mise en place de formations à la demande d’équipes.

PEP 09 : «PALANQUETO» : DISPOSITIF ADAPTE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

■ PUBLIC(S):

132 enfants ont été observés dont certains sur plusieurs séances; 21 entretiens parents, 4 entretiens assistantes maternelles, 8 séances de formation et accompagnement d'équipes professionnelles petite enfance.

Communauté de communes du Pays de Pamiers : 60 enfants.

3 parents orientés vers des structures spécialisées.

17 parents sensibilisés aux difficultés de leur enfant.

■ MOYENS FINANCIERS :

CAF de l'Ariège

■ COÛT DU PROJET :

en 2013, 64 000€

■ MOYENS HUMAINS :

Éducatrice spécialisée à temps plein.

■ PARTENARIATS :

En fonction des territoires d'intervention (CAMSP, structures petite enfance, communes...).

■ OUTILS :

- Plaquette d'information vers parents en cours de réalisation.
- Conventions (entre établissements en précisant les objectifs pour chacun).

- Valise pédagogique de sensibilisation au handicap créé par des acteurs professionnels (petite enfance, animation, médico-social) pour des structures et personnes qui en font la demande.

■ IMPACTS :

Ont été touchées 17 crèches collectives (24 dans le département) 2 crèches familiales (4 dans département) ; 7 RAM (13 dans département)

Les bilans des équipes en conseil de crèches et les parents constatent un mieux-être dans la prise en charge de leurs enfants par une plus grande adaptabilité des équipes.

■ PLACE DES PARENTS :

Toutes les familles qui fréquentent les structures d'accueil Petite Enfance sont informées personnellement de l'existence du dispositif. Le dispositif est proposé aux parents par la directrice lors d'un entretien. Suite aux observations, les parents échangent avec les professionnels et co-construisent le projet d'accompagnement de l'enfant. Enfin, ils participent à des soirées thématiques organisées par la structure Petite Enfance.

■ PERSPECTIVES :

Le dispositif est financé jusqu'en 2017. Le souhait est d'élargir l'action en raison des demandes. Ouvrir le dispositif auprès du pôle Petite enfance et de créer une banque de ressources à disposition des professionnels et familles.



« Palanqueto nous a permis de répondre à un certain nombre de questions concernant le comportement de notre enfant et les entretiens nous ont apporté de l'aide et des conseils. » (un père)

PEP 09

CONTACT :

05 61 02 83 10

PEP 62 : POMME DE REINETTE : LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

“ Je suis heureuse d'avoir découvert ce lieu, n'ayant pas de place en halte; ma fille peut se socialiser et évoluer en collectivité et moi j'échange avec d'autres mamans (maman fréquentant le LAEP) ”

QU'EST-CE QU'UN LAEP ?

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents, ouverts aux enfants, de moins de six ans accompagnés de parents ou d'adultes familiers, proposent une participation à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. L'accueil est souvent gratuit, la fréquentation volontaire respecte l'anonymat. Les professionnels, formés à l'écoute, accueillent les familles, participent à l'éveil et la socialisation des enfants, appuient les parents dans l'exercice de leur rôle, par les échanges avec d'autres parents (source caf www.mon enfant.fr)

■ OBJECTIFS :

La neutralité, l'anonymat et la confidentialité touche un public diversifié et de mettre en œuvre une prévention efficace pour valoriser le potentiel des familles et leur permet de cheminer dans les relations avec les enfants.

POMME DE REINETTE :

■ ORIGINE :

Les constats (dans les salles d'attente de la PMI, des CAMSP et des CMP) des travailleurs sociaux font émerger le besoin d'un lieu neutre où parents et enfants se retrouvent, pour être écoutés, valorisés, accompagnés dans leurs relations.



■ DESCRIPTION :

Le travail s'effectue dans «l'ici et maintenant» sans contrat entre institutions et usagers ; les effets du travail de prévention sur l'interaction parents -enfants s'inscrivent dans la durée et la continuité de l'espace. Les séquences de 2h 30, animées par 2 accueillantes, ont une capacité maximum de 20 personnes ; aucune activité n'est organisée, mais l'espace est structuré pour susciter le jeu et les échanges, expérimenter la distance parents - enfants. Ceux-ci se socialisent, les parents se posent et se reposent dans un climat de convivialité permettant de dédramatiser les difficultés rencontrées.

■ PUBLIC(S):

futurs parents et familles d'enfants de 0 à 3 ans, assistantes maternelles

PEP 62 : POMME DE REINETTE : LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

■ PARTENARIATS :

La PMI, le CONSEIL GENERAL, le CAMSP, la CAF, l'intersecteur pédopsychiatrie, la municipalité, la maison de la solidarité de Béthune pour des actions de prévention axées sur le développement de la parentalité, en lien avec le schéma départemental de l'enfance et de la famille.

■ MOYENS HUMAINS :

Mise à disposition de personnel par la CAF, CMP, APEI, Vie Active, MDS, CHRS, PMI, Intersecteur et PEP 62. supervision régulière (2h toutes les 8 semaines) comme instance de régulation et d'harmonisation des pratiques.

■ MOYENS FINANCIERS :

La ville de Béthune met le local à disposition ainsi que 2 000€ de subvention de fonctionnement.

■ COÛT DU PROJET :

3 900€ hors personnel

■ OUTILS :

- Ilvret d'accueil à disposition des usager ;
- règlement intérieur et planning des séances sur 3 mois affichés,
- cahier de liaison pour compte rendus de séances,
- actions de communication gérées par le directeur du CAMSP.

■ IMPACTS :

- Participation et mobilisation des enfants et des parents.
- Assiduité des familles.
- Diversité des origines géographiques.
- Reconnaissance des institutions.

■ PLACE DES PARENTS :

La fréquentation du LAEP est anonyme et souvent ponctuelle. Pour autant, les professionnels ont mis en place une boîte à messages ainsi qu'une enquête de satisfaction auprès des familles pour qu'elles puissent s'exprimer sur le lieu.

« Nos bambins ont besoin de se dépenser et c'est un lieu formidable d'échanges avec d'autres mamans; c'est le moyen pour ma fille de rencontrer et jouer avec d'autres enfants dans un endroit sécurisé avec des accompagnantes; dans cet endroit, les rires et jeux sont bien présents. »
(une maman)

« Nous professionnels, ici, on est vraiment dans une responsabilité partagée avec les parents, personne ne se sent jugé ou dépossédé autour de l'enfant; nous n'avons pas besoin de se montrer une professionnelle parfaite ; c'est apaisant des deux côtés, parents et professionnels. » (une accueillante)



PEP 62

CONTACT :

03 21 50 92 60

Enfance / Jeunesse



Témoignage d'un coordonnateur PRE CLAS :
« les dispositifs contribuent à ce que les parents relativisent leur situation, découvrent la dimension collective et échappent à la honte des difficultés de l'enfant ».

« L'enseignant nous confirme que l'enfant est davantage présent, concentré et les résultats s'ensuivent ; ça apaise les conflits, l'enfant reprend confiance en lui. Les parents se sentent davantage concernés par le parcours scolaire et se déplacent pour voir les enseignants ».

La mise en place d'actions, de dispositifs, d'accompagnements permettant la participation et, in fine favorisant la place des parents comme acteur des réponses adaptées à leurs besoins se pose autant pour les tout petits que pour les enfants et les jeunes. La continuité de l'action sur le territoire est primordiale, tout en conservant l'idée que l'accompagnement, l'action doivent permettre l'émancipation et l'autonomie des enfants, des jeunes et de leurs parents. Donner les moyens de se passer des différents dispositifs passe par la co-construction entre parents, enfants et professionnels des réponses adaptées.

Le lien des enfants et des jeunes avec l'école est essentiel pour acquérir les connaissances, développer la curiosité, l'esprit d'analyse, la capacité à « penser le monde » tout en produisant une critique constructive de celle-ci.

L'école a aussi pour mission d'inclure chaque citoyen dans la société, mais elle ne peut aujourd'hui remplir seule l'ensemble de ses missions. C'est bien à la communauté éducative (familles, associations...) de mener à bien cette éducation à partager. La prévention, visant à éviter le risque de décrochage ou de rupture avec les lieux d'éducation et de socialisation, est essentielle en amont des interventions et remédiations.

Or, la relation entre les familles et l'école n'est pas toujours évidente, comme le précise le rapport à l'Assemblée Nationale « les tensions entre les parents et l'école » de Valérie CORRE¹⁸. Cette dernière insiste sur le fait que ces tensions sont de « plus en plus visibles ». Le dialogue n'est pas souvent « au rendez-vous » et n'existe que « lorsqu'il y a un problème à régler. Les points de frictions concernent notamment la carte scolaire, le « langage » de l'éducation nationale qui irrite parfois les parents ainsi que le manque de concertation dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires¹⁹.

Associer les parents à la scolarité de l'enfant, et, à leur éducation en dehors de la sphère privée est un objectif des dispositifs tels que le PRE, le CLAS, ou le projet éducatif de territoire (PEdT). Ce dernier postule qu'il existe un parcours, un processus éducatif démarrant dès la maternelle et interdépendant des aspects sociaux. La réponse éducative à co-construire devra être globale.

Les PEP, mouvement d'éducation populaire (complémentaire de l'école publique), mettent en place des actions à destinations des enfants et des adolescents sur tous les territoires, notamment en lien avec l'école comme ceux présentés ci-après. Si ces dispositifs sont tournés, dans un premier temps, vers les jeunes, ils impliquent autant que possible les parents afin que ces derniers, premiers éducateurs de l'enfant trouvent leur place dans leur scolarité et se sentent moins démunis face à leurs difficultés éventuelles.



18 Valérie CORRE, rapport sur la relation école famille, juillet 2014i

19 Tensions « visibles » et conflits « durs » dans les relations école-parents (rapport), Paris, 9 juill. 2014 (AFP) - la in <http://www.valericorre.fr/revue-de-presse-relation-ecole-parents-4996.html>

PEP 63 : DISPOSITIF DE RÉUSSITE EDUCATIVE : CAP DÉCOUVERTE

“ *Aujourd’hui, j’agis différemment avec mes enfants, je les laisse plus vivre, je respecte leurs choix même s’ils ne sont pas les miens*
(une mère d’enfant suivi en PRE) ”

QU’EST-CE QUE LE DISPOSITIF DE RÉUSSITE EDUCATIVE ?

Créé en 2005, le Plan de cohésion sociale, se décline selon 3 axes son volet éducatif :

- la réussite éducative pour des élèves en Zone d’Education Prioritaire (ZEP) ou de zones sensibles aux études supérieures
- le dispositif de Réussite Educative : il repose sur une approche globale des problèmes d’enfants vulnérables habitants les quartiers de Politique de la Ville, repérés de l’école maternelle au secondaire. Il débouche sur un suivi individualisé, en accord avec les familles en relation avec les professionnels concernés (exemple : enseignant, animateur, psychologue...) assuré par les équipes pluridisciplinaires de soutien. Pour le suivi individuel et le relais aux familles, un référent de parcours propose des solutions adaptées par des actions différentes ; suivi social et / ou médical, activités culturelles ou sportives, ateliers d’expression, dialogue parents/école, reposant sur une approche globale des problèmes de l’enfant (source ACSE)
- le développement des internats d’excellence.

■ OBJECTIFS :

- Améliorer le lien social et la confiance des familles
- lutter contre l’enclavement.
- Mettre en place une médiation dans les structures scolaires pour faire relais dans les situations difficiles.
- Favoriser l’inscription aux activités collectives des enfants et de leurs familles.



CAP DÉCOUVERTE :

■ ORIGINE :

L’action Cap découverte hébergée au Centre Social de la CAF des Vergnes à Clermont Ferrand s’inscrit dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative (DRE) de la ville. Une adulte-relais (médiatrice socio-culturelle, salariée de l’Association des PEP 63) accompagne enfants et familles à l’échelle du quartier vers les structures éducatives du territoire. Suite à un besoin repéré, l’accompagnement sera soit physique, soit une orientation et des partenariats sociaux qui prendront le relais.

■ DESCRIPTION :

On favorise l’inscription des familles, par la libre adhésion, dans des activités collectives, des départs en vacances ou bien des questions de santé. Pour lutter contre l’enclavement on améliore le lien social et la confiance des familles. Un travail de médiation est également mis en place entre les familles et les établissements scolaires pour prendre le relais dans des situations difficiles ou de blocage. La communication et le travail partenarial sont indispensables pour le bon fonctionnement de l’action.

PEP 63 : DISPOSITIF DE RÉUSSITE EDUCATIVE : CAP DECOUVERTE

■ PUBLIC(S) :

Familles et jeunes de 3 à 16 ans habitants le Quartier des Vergnes (ZUS de Clermont-Ferrand).

■ MOYENS FINANCIERS :

La CAF (valorisation du prêt de locaux et de l'accompagnement par le personnel du Centre Social CAF des Vergnes), Ville de Clermont-Ferrand (DRE, contrat CUCS), DDCS (ACSE), FGPEP (CPO, projets innovants 2014).

■ COÛT DU PROJET :

48 962 euros (année 2013)

■ MOYENS HUMAINS :

- Adulte relais : médiateur socio-culturel.
- Référente de l'action : Chargée du domaine Education et Loisirs des PEP 63.

■ PARTENARIATS :

La CAF (moyens humains (guidance et accompagnement de l'adulte-relais par l'animatrice et une travailleuse familiale)), Ville de Clermont Ferrand, et l'ALSH du Château des Vergnes et les CEMEA.

« Des malentendus, des difficultés de compréhension, des oublis peuvent quelquefois entamer la confiance des parents vis-à-vis des pouvoirs publics et inversement, alors que le travail incessant auprès des familles de Mme S., tenue au courant des différentes actions et du fonctionnement de l'école, a permis une présence plus régulière des parents autour de l'éducation de leurs enfants. Certaines familles ont pu ainsi prendre ou reprendre un dialogue avec l'école, la DAJL ou d'autres dispositifs associatifs. »
(extrait d'un courrier d'un des directeurs d'école)



■ OUTILS :

- Observations et outils de suivi.
- Entretien auprès des familles.
- Un Comité de suivi réunit tous les 2 mois, composé d'un représentant des PEP 63, de la CAF, des CEMEA et de la Ville de Clermont-Ferrand.
- Un Comité technique réunit une fois par an: il est composé des partenaires, l'IEN de circonscription, de la DDJSCS (service Politique de la Ville), du Délégué du Préfet dans les quartiers.

■ IMPACTS :

- Participation des familles aux actions collectives (famille, enfant).
- Départ en vacances des enfants.
- Amélioration des relations familles/institutions.
- Meilleure circulation de l'information.
- Adéquation entre la demande des familles et leur accompagnement.

■ PLACE DES PARENTS :

La médiatrice accompagne mais ne fait pas à la place, ce sont les parents qui font la démarche pour s'inscrire eux et leurs enfant(s) dans les structures éducatives. Les parents sont également sollicités pour choisir les sorties. L'action se fait bien selon la libre adhésion des familles.

■ PERSPECTIVES :

Evolution vers la médiation en faveur de la participation des habitants aux projets de territoire (exemple : jardins partagés...).

PEP 63

CONTACT :

04 73 42 29 30

PEP ALSACE : SÉJOUR VASCO (VACANCES SCOLARITÉ)

“ C’est bien le bilan, il permet de revoir tout le monde ; on a parlé des maîtresses qui sont pas dans l’école de ma fille ; à l’école je ne vois pas souvent sa maîtresse (une maman) ”

QU’EST-CE QU’UN SÉJOUR VASCO ?

En 2008, le groupe de travail fédéral de la réussite éducative des PEP visant à réduire le clivage scolaire entre enfants, à créer ce nouveau projet alliant accompagnement à la scolarité, apport méthodologique et ouverture culturelle autour du patrimoine local des centres de vacances et classes découvertes PEP. Signé dans le cadre de la charte nationale d’accompagnement à la scolarité, le séjour VASCO a pour ligne directrice les vacances et l’accompagnement à la scolarité à destination des enfants issus de familles vulnérables. L’objectif des séjours est de leur apporter un nouveau regard sur leur scolarité en donnant du sens aux apprentissages : « apprendre en découvrant et apprendre en pratiquant ». Le projet valorise et solidifie les compétences de chacun par l’expression, l’échange et la découverte en favorisant l’autonomie, l’épanouissement et le vivre ensemble.

■ OBJECTIFS :

- Détecter les difficultés des enfants et favoriser leur auto - réflexion sur leur profil d’apprenant.
- Donner du sens aux apprentissages en modifiant leur regard sur la scolarité.
- Préparer la rentrée en remédiant aux difficultés d’adaptation.
- Vivre ensemble et partager une expérience en mutualisation compétences et difficultés.
- Appréhender et comprendre un nouvel environnement du patrimoine local.



LE SÉJOUR VASCO DE COLMAR :

■ ORIGINE :

Au moment où le secteur marchand (non accessible aux familles défavorisées) propose des « stages » durant les congés avec les enfants en difficulté, il est nécessaire que tous les enfants puissent avoir accès aux activités tel que le stipule la Charte nationale d’accompagnement à la scolarité.

■ DESCRIPTION :

Le projet émanait d’une volonté de l’école de mettre en place un dispositif. Le séjour de 6 jours vise des enfants et jeunes issus d’écoles en ZEP ; organisés 3 fois par an (Août, Toussaint, Printemps) on y mutualise accompagnement à la scolarité, apport méthodologique et ouverture culturelle.

■ PUBLIC(S) :

20 enfants du CP au collège

PEP ALSACE : SEJOUR VASCO (VACANCES SCOLARITÉ)

■ MOYENS FINANCIERS :

À ce jour, il était (2013) et sera (2014) financé par le CSC Colmar sauf pour les heures effectuées par les enseignants (soit 2 x 15 heures) prises en charge par des HSE dans le cadre des stages RAN. Les familles participent à hauteur de 115€ la semaine hors déduction des bons CAF.

■ MOYENS HUMAINS :

- Deux enseignants ont participé au projet dans le cadre des stages de remise à niveau de l'Éducation Nationale.
- Mise à disposition de 4 animateurs du CSC Colmar pour l'encadrement des jeunes pendant la semaine.
- Personnel permanent des PEP Alsace.

■ PARTENARIATS :

Fédération générale des PEP, centre socio culturel de Colmar.

■ OUTILS :

- Évaluation individuelle des jeunes.
- Évaluation globale du séjour.
- Questionnaire de bilan aux parents.

“ La journée avec les parents permet de faire des activités ensemble, comme le tir à l'arc que je n'aurais jamais fait, ou l'accrobranche. Les animateurs sont très patients; c'est une belle sortie avec les frères et sœurs, ça permet de sortir du quartier quand on n'a pas de voiture » « c'est parfois difficile de faire des activités avec le plus petit, là on fait plein de choses qu'il aurait pas faites en restant à la maison et il prépare la rentrée avec la maitresse. ”
(citations d'un parent)



■ IMPACTS :

- Mobilisation scolaire de la satisfaction des jeunes.
- Satisfaction des parents.
- Taux de reconduction potentielle.
- Types d'apprentissages acquis par rapport au programme envisagé.
- Satisfaction des équipes éducatives.
- Meilleure connaissance et appropriation du patrimoine local.
- Meilleure autonomie dans la planification du travail.
- Ouverture culturelle.

■ PLACE DES PARENTS :

Les parents participent à une réunion d'information sur le séjour. Ils sont invités pour dernier jour sur le centre pour participer aux activités avec les enfants et pour échanger avec les animateurs et des enseignants encadrant le séjour. Enfin, ils sont conviés à la soirée bilan pour visionner le diaporama du séjour.

■ PERSPECTIVES :

L'objectif actuel serait de pérenniser son financement afin que les séjours puissent avoir lieu chaque année.

Retrouver les séjours Vasco PEP Alsace en vidéo sur la chaîne de la fédération générale des PEP : Les séjours de vacances VASCO : vacances et soutien scolaire : <https://www.youtube.com/watch?v=PFwXiogAevQ>

PEP ALSACE

CONTACT :

03 89 21 20 80

PEP 88 : CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

“ *Moi ça me soulage et pour l'enfant ça l'aide énormément dans l'autonomie*
(parent d'enfant intégrant le dispositif) ”

QU'EST-CE QU'UN CLAS ?

Les actions développées dans l'Accompagnement à la Scolarité s'adressent aux enfants et jeunes de l'école élémentaire au lycée, dans un cadre laïque de mixité garçons/filles. Se déroulant hors du temps scolaire, elles se tiennent dans des locaux associatifs ou au domicile des parents. Les accompagnateurs mettent l'accent sur l'assiduité, la régularité et l'organisation du travail personnel, la méthodologie; ils encouragent le goût de la culture, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir. Ils s'attachent à renforcer le sens de la scolarité et la confiance des enfants et jeunes dans leurs capacités de réussite. Ils facilitent les relations familles/Ecole, accompagnent les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants en créant un espace d'information, de dialogue et d'écoute pour les familles (circulaire 2008).

■ OBJECTIFS :

- Développer l'ouverture culturelle.
- Éviter tout décrochage (d'enfant), et les situations de marginalisation (parents).
- Mieux connaître le système éducatif.
- Faciliter relation parents/institution scolaire.
- Faciliter la relation parents/enfants.

LE CLAS DE LA COMMUNAUTÉ DES MARCHES DE LORRAINE :

■ ORIGINE :

La mise en place du CLAS émane du diagnostic préalable de la Communauté de Communes des Marches de Lorraine et du Conseil général pour le développement d'actions jeunesse. Le taux important de familles en difficultés,



de familles monoparentales sans emploi et la quasi absence de services publics d'enfance entraînaient un repli des familles peu favorable à l'ouverture des enfants aux savoirs. Le CLAS est implanté sur 6 Territoires du département (Vittel, Lamarche, Martigny les bains, Damblain, Brouvelieures et Archettes), avec une présence forte dans l'Ouest Vosgien et les communes rurales.

■ DESCRIPTION :

L'accompagnement à la scolarité soutient les enfants et jeunes par l'aide aux devoirs, l'organisation des apprentissages et l'intérêt à apprendre. Des activités culturelles et sportives sont proposées avec la participation aux événements locaux, régionaux ou nationaux (tri sélectif, droits de l'enfant, ateliers jardin, visite de sites professionnels, d'industries, etc.). Une semaine culturelle, en fin d'été, prépare les enfants à la rentrée. Les parents sont invités à s'impliquer dans les projets de leurs enfants.

■ PUBLIC(S) :

60 à 70 enfants de primaire repartis sur 6 sites
Parents des enfants suivis dans le cadre du CLAS.

PEP 88 : CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

■ PARTENARIATS :

Écoles, municipalités, communautés de communes.

■ OUTILS :

- Carnet de bord de chaque enfant pour communiquer avec les familles.
- Ateliers de connaissance du système éducatif pour les parents.
- Diaporama photos et « livret de présentation des activités culturelles » pour les partenaires de terrain, les partenaires financiers et les parents.
- Réunions avec les partenaires (écoles, travailleurs sociaux).

■ IMPACTS :

- Taux de d'assiduité des enfants et de participation des parents.
- Meilleure connaissance et appropriation du patrimoine local.
- Aide au maintien et à la construction du lien social.
- Connaissance du système éducatif par les parents facilitant leurs relations avec l'école.

■ MOYENS FINANCIERS :

CAF des Vosges, communes et communautés de communes, Conseil Régional, Fondations. Coût du projet : 15 000 euros environ par site CLAS et 20 000 euros pour actions culturelles. L'essentiel du coût du projet repose sur les déplacements et les charges de personnels.

■ MOYENS HUMAINS :

1 coordinateur - 1 ou plusieurs animateurs spécialisés - Bénévolat. Soutien de l'INSPECTION ACADEMIQUE pour le lien avec les écoles. Formations thématiques décentralisées sur les sites pour les intervenants non enseignants.

■ PLACE DES PARENTS :

Les parents participent à la co-construction du projet en donnant leur avis et en choisissant des thèmes d'activités qui leur plaisent. Pendant les activités, ils co-animent (participation directe ou échange en fin de séance). Depuis 2014, la mise en place d'un café des parents leur permet de participer à des moments de réflexion sur leur rôle.

■ PERSPECTIVES :

- Ouverture depuis 2013 d'un nouveau site (à Archettes) avec une augmentation de l'effectif d'enfants - partenariat dans les PEDT.
- Ouverture d'un nouveau site à Raon aux bois pour l'année 2014-2015 et sur d'autres Territoires dans le département.
- Création d'un LAEP en milieu rural, d'un service Allo écoute jeunes/Allo écoute parents, Diagnostic concerté avec les partenaires pour la création d'une Maison des adolescents.



PEP 88

CONTACT :

03 89 21 20 80

PEP 74 : SESSAD « LE RELAIS »

“ J’ai trouvé du soutien en cas de difficultés, ça fait du bien de se lâcher un petite peu, ça a aidé sur le moment (...), c’est bénéfique, ça sert aussi bien aux enfants qu’aux parents ”

(maman dont le fils est suivi par le SESSAD une fois par semaine)

QU’EST-CE QU’UN SESSAD ?

Les Services d’Éducation Spécialisé et de Soins A Domicile s’adressent aux enfants et jeunes en situation de handicap avec pour mission de les accompagner dans la vie ordinaire suivant un projet de vie décliné sous ses aspects thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques. Ils sont composés d’une équipe pluridisciplinaire : médecins psychiatres, médecins spécialisés, équipes paramédicales, éducateurs et enseignants

Définis initialement par l’Annexe XXIV du décret 89.798 du 27 octobre 1989, les SESSAD répondent aux besoins nouveaux du champ médico-social. La loi d’orientation n°89-486 du 10 juillet 1989 a mis l’accent sur la nécessité, pour tous les jeunes, d’accéder à une culture et une qualification reconnue

Qu’est-ce qu’un dispositif relais ?

Les classes et ateliers relais accueillent temporairement des collégiens en risque de marginalisation scolaire et visent à favoriser leur re- scolarisation et resocialisation. Tout élève, qui reste sous statut scolaire dans le dispositif relais, a bénéficié au préalable des mesures d’aide et soutien prévues dans l’établissement.

■ OBJECTIFS :

Le S.E.S.S.A.D. exerce son activité sur un secteur donné proche du domicile de l’enfant. Ces objectifs sont de :

- évaluer les difficultés du jeune et proposer un projet individualisé,
- conseiller et accompagner de la famille,
- soutenir l’intégration scolaire et permettre le maintien en milieu scolaire ordinaire,
- apporter de soins psychologiques et un accompagnement social.



LE SESSAD « LE RELAIS » :

■ DESCRIPTION :

Avec l’accord et la participation des familles le projet personnalisé pour chaque jeune est établi.

Le SESSAD « le Relais » prend en charge le soin et le volet social ayant la particularité de s’adresser aux jeunes (présentant des troubles du comportement et du caractère) qui sont affiliés aux Dispositifs Relais de la Haute Savoie.

Le SESSAD « Le relais » prend en charge, l’accompagnement psychologique du jeune et/ou de sa famille ; l’assistante sociale travaille sur le lien avec des partenaires engagé dans une prise en charge (foyer, PJJ...) ainsi qu’un travail accompagne les familles. Elle est en lien étroit avec l’éducateur du Dispositif Relais.

■ PUBLIC(S) :

Agrément pour 10 jeunes de 12 à 18 ans en rupture scolaire intégrés dans les Dispositifs Relais d’Annecy, Annemasse, Cluses et Saint-Jeoire présentant des troubles du comportement.

PEP 74 : SESSAD « LE RELAIS »

■ MOYENS FINANCIERS :

Mise à disposition de personnels Education Nationale et sanitaires (prise en charge CPAM), locaux de l'Education Nationale ou de la ville. Budget prévisionnel : 124 995 euros

■ MOYENS HUMAINS :

Un professeur des écoles et collèges, professeur technique, l'éducateur spécialisé, l'équipe pluridisciplinaire est composée de 6 personnes pour un total de 2.40 postes équivalent temps plein (1 coordinateur (0.25 ETP), 1 secrétaire comptable (0.15 ETP), 2 médecins psychiatres (0.50 ETP), 1 psychologue (0.70 ETP), 1 assistante sociale (0.70 ETP) et 2 psychologues vacataires (0.10 ETP)).

Qu'est-ce qu'un dispositif relais ?

Les classes et ateliers relais accueillent temporairement des collégiens en risque de marginalisation scolaire et visent à favoriser leur re- scolarisation et resocialisation. Tout élève, qui reste sous statut scolaire dans le dispositif relais, a bénéficié au préalable des mesures d'aide et soutien prévues dans l'établissement.

■ PARTENARIAT :

- Les familles.
- L'ensemble des rééducateurs, EPDA, les autres services (CMP CMPP, MDA, Point Ecoute Jeunes).
- Services sociaux, planning familial, PMS, ASE, MJC.
- Services de justice.

« Le SESSAD apporte de la sérénité, une façon de prendre les choses autrement. À mieux gérer, avoir des discussions au-delà des cris, plus de calme. Pour les enfants, c'est le même ressenti (...) j'en parle autour de moi avec des parents qui rencontrent des difficultés identiques. Les gens ne sont pas forcément informés des dispositifs qui existent et qui peuvent vous venir en aide. »
(maman de trois enfants dont le fils est suivi par le SESSAD)



■ OUTILS :

- Observation continue.
- Bilan mensuel dans le service en présence des intervenants extérieurs invités et de l'équipe.
- Projet individualisé.

■ IMPACTS:

- Meilleure connaissance, réintégration et maintien dans le système scolaire ordinaire.
- Évaluation des souffrances et mise en place de solutions thérapeutiques pour les jeunes et leurs familles.
- Amélioration des relations familles/institutions.
- Facilitation la relation parents/enfants.

■ PLACE DES PARENTS :

Une enquête de satisfaction est effectuée auprès des parents dont l'enfant fréquente le SESSAD, leurs remarques sont prises en compte dans le suivi. Suite à l'évaluation, l'équipe de professionnels se questionnent sur un autre modèle de participation active des parents.

Définis initialement par l'Annexe XXIV du décret 89.798 du 27 octobre 1989, les SESSAD répondent aux besoins nouveaux du champ médico-social. La loi d'orientation n°89-486 du 10 juillet 1989 a mis l'accent sur la nécessité, pour tous les jeunes, d'accéder à une culture et une qualification reconnue.

■ PERSPECTIVES :

Le SESSAD « le relais » est expérimentale jusqu'en avril 2015. L'objectif serait de le pérenniser en restant attentif à l'adaptation du dispositif au profil des jeunes avec une augmentation du nombre de places ainsi qu'un poste d'éducateur supplémentaire.

PEP 74

CONTACT :

04 70 20 04 40

Famille



Témoignage de Frédéric Jésus (Vice président de DEI France) : « Les enfants sont des acteurs de leur éducation, mais, pour être des acteurs de leur éducation encore faut-il que leurs parents soient reconnus dans tous leurs rôles, toutes leurs prérogatives et soient respectés dans ces rôles-là. Faire avancer les conditions de parents, faire entendre la parole des parents, c'est pour nous le complément de faire reconnaître l'importance et la valeur de la parole des enfants et leurs rôles actifs dans leur propre éducation.

La relation école parent de demain je l'imagine idéalement tiré par une conception ouverte de la coéducation, de coopération entre adultes exerçant chacun un rôle éducatif spécifique et essayant non pas à s'affronter ou se concurrencer ou à s'ignorer mais à mettre en commun leurs rôles respectifs. Pour moi les parents et les enseignants de l'éducation nationale devraient être plus dans une posture de côte à côte plutôt que de face ou pire encore de dos à dos ».

Alors que précédemment les actions étaient centrées sur les enfants et les jeunes, cette dernière partie concerne davantage les parents et le maintien du lien familial.

Les relations entre les enfants et leurs parents ont largement évolué depuis une quarantaine d'années en lien avec l'évolution de la société (promotion de l'individu, mouvement d'égalité entre les sexes, mouvement pour la valorisation de l'enfant). Cette évolution, loin de l'image collective, ne remet pas forcément le rôle de la famille en cause.

Selon le CREDOC (Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie), cinq jeunes sur six disent que leur point d'appui est leur famille (<http://www.credoc.fr/pdf/RappR312.pdf>). Ce qui semble le plus changé est les rapports au sein de la famille avec l'élaboration négociée des règles en lien avec le « monde extérieur » dont l'école, le groupe de pairs, les associations sportives, les médias...

Répondre aux besoins des enfants et des jeunes ne doit pas faire oublier que les parents sont aussi des individus avec des problématiques individuelles et/ou collectives spécifiques demandant des réponses adaptées. Pour le professeur Philippe JEAMMET, spécialiste en psychiatrie de l'adolescent et du jeune adulte de l'Institut Mutualiste Montsouris, « les liens familiaux sont très forts mais épuisants. Autrefois, l'éducation se basait sur des phrases telles que : parce que c'est comme ça ». C'était bête, mais reposant. Maintenant, chaque parent soit

s'auto-justifier en posant les limites et les interdits. Cette fonctionnalité parentale personnalise le lien qui devient un lien de désir, entraîne une proximité explosive et une montée en puissance de la plainte et de l'insatisfaction, qui conduit au compromis. Il n'y a plus d'automatisme dans l'éducation et il faut désormais le remplacer par autre chose, réajuster en permanence la distance et nuancer les propos »²⁰.



20 Philippe JEAMMET, l'évolution de la parentalité et l'accompagnement des adolescents, in www.cndp.fr

PEP 28 : POINT INFO FAMILLES (PIF)

QU'EST-CE QU'UN PIF ?

Les Points Infos Familles visent à favoriser l'accès des familles à l'information, simplifier leurs démarches quotidiennes et les orienter rapidement vers les structures adéquates. Leurs interventions couvrent la Protection Maternelle et Infantile, l'accueil du jeune enfant, l'adoption, les aides légales, la protection de l'enfance, le parrainage, le conseil conjugal et familial, la médiation familiale, le handicap et la perte d'autonomie des ascendants (circulaire DGAS/2B/DIF/2004/368 30 juillet 2004)

■ OBJECTIFS :

- Accueillir la personne, l'écouter pour mieux répondre à ses besoins et attentes.
- Favoriser l'accès à l'information de toutes les familles du département avec une information générale de qualité, précise et actualisée.
- Mettre en place des actions d'information collective sur des thèmes spécifiques.
- Mettre en réseau les informations départementales en direction des familles.
- Faire connaître les acteurs dans une démarche à bénéfice réciproque avec des conventions de partenariat d'échange d'information .

LE PIF DES PEP 28 :

■ ORIGINE :

Le diagnostic social de la ville de Lucé, dans le cadre du projet de centre social, constate la carence en informations de la population, l'absence de lieu ressource réunissant les informations pour la vie quotidienne des familles (logement, argent, alimentation, loisirs..).



■ DESCRIPTION :

Le service est gratuit, anonyme et sans rendez-vous. Les permanences ont des créneaux horaires différents dans chaque lieu : Lucé (5 demi-journées) et Châteaudun (4 demi-journées, sauf durant vacances scolaires). Le public habite Lucé pour moitié, l'autre moitié Chartres ou l'agglomération. La fréquentation féminine (66%) est corrélée aux violences conjugales et au partage du local avec le CIDFF. Des couples sont accueillis sur la parentalité et le droit des étrangers.

■ OUTILS :

- Annuaire des partenaires actualisé avec une fiche d'identification.
- Le partenariat avec le CIDFF permet aux professionnelles d'échanger dans les situations complexes.

PEP 28 : POINT INFO FAMILLES (PIF)

■ IMPACTS :

Les demandes par ordre décroissant portent sur : lois/ justice, parentalité, formation /emploi, logement/ hébergement, argent, administrations, santé, étrangers, handicap... Pour le premier thème, les demandes ont triplé car 42% des parents sont préoccupés par le comportement de leurs enfants, surtout lors des changements (divorce, déménagement) et les difficultés scolaires. L'orientation vers des structures de soutien psychologique est difficile en raison des délais d'attente.

■ MOYENS FINANCIERS :

Subventions : DCSP, CAF, Conseil Général. La ville de Lucé met à disposition un local et le PIF Châteaudun est hébergé dans la Maison des Services Publics.

■ MOYENS HUMAINS :

Conseillère en économie sociale et familiale.

■ PUBLIC(S) :

Les familles.

■ PARTENARIATS :

Plus de 50 dont des institutions publiques (CAF, CCAS, CPAM, CIDFF, MAIRIES, CG, PREFECTURE...) et associatives couvrant tous les champs concernés.

■ PLACE DES PARENTS :

Les parents sont acteurs de la démarche, le PIF donne uniquement accès à l'information. Lors de mise en place d'actions collectives avec des partenaires, les parents échangent sur leur vécu et leurs expériences valorisant ainsi leurs compétences.

■ PERSPECTIVES :

- Mise en place d'actions « santé famille » de Lucé à reproduire dans le pays du Perche.
- Création d'un comité départemental de soutien à la parentalité avec des actions communes.
- Mise en place d'une table ronde sur la thématique de la violence faites aux femmes.
- Poursuite actions informations collectives avec partenaires et des rencontres avec le comité départemental de soutien à la parentalité.
- Mise en place d'actions avec la CAF Châteaudun « des limites pour grandir ».



PEP 28

CONTACT :

02 37 46 49 75

PEP 03 : MÉDIATION FAMILLE-ÉCOLE

“ J’ai découvert des techniques et la joie du travail en groupe. ”
(une maman)

QU’EST-CE QUE LA MÉDIATION FAMILLE-ÉCOLE ?

La médiation famille-école s’inscrit dans la médiation en milieu scolaire. Elle a pour l’objectif de rétablir ou d’améliorer la communication entre la famille et l’école, pour favoriser les apprentissages et la réussite scolaire des enfants.

Le médiateur aide les parties à communiquer, favorise les conditions du dialogue pour qu’elles recherchent une issue constructive au conflit, en surmontant les désaccords et établissant de nouvelles relations et solidarités.

■ OBJECTIFS :

- Faciliter le dialogue entre l’école et les familles,
- Prévenir et aider à la résolution des petits conflits par la médiation,
- Former des médiateurs scolaires et assurer leur suivi,
- Informer, accompagner les familles dans le parcours scolaire des enfants,
- Faciliter le dialogue entre les différents acteurs (parents, écoles...), accompagner et renforcer la fonction parentale,
- Contribuer à la vie associative locale en développant la capacité d’initiative et de projets dans le quartier.



LA MÉDIATION FAMILLE-ÉCOLE PAR UN ADULTE RELAIS (PEP 03) :

■ ORIGINE :

L’action s’inscrit dans le prolongement de la médiation scolaire par les pairs, initialement mise en place dans les établissements scolaires. Après le départ du médiateur, le projet a été orienté, en accord avec le délégué du préfet, vers les familles car dans certains quartiers ayant des besoins.

PEP 03 : MÉDIATION FAMILLE-ÉCOLE

■ DESCRIPTION :

Le poste d'adulte relais, issu lui-même d'une ZUS, est mis à disposition de trois établissements scolaires des quartiers prioritaires ou quartiers en veille éducative. Les actions ont lieu dans l'école ayant pour objectif de faire entrer les parents à l'école de les ouvrir vers des actions culturelles, de rompre l'isolement, d'avoir un temps pour soi sans enfants.

En 2014, le groupe de parents a travaillé sur une maquette du château de Panloup, qui est lieu phare du quartier. Ce travail, réalisé au sein d'une école élémentaire, a été exposé à l'AG de l'association et à la maison des arts et des sciences de La commune (Yzeure) avec d'autres exposants.

Une formation de parents à l'ENT (Environnement Numérique de Travail) a été mise en place. Cela permet aux familles d'avoir accès à l'emploi du temps, notes, absences... de leur enfant.

■ PUBLIC(S) :

20 parents d'élèves.

■ MOYENS FINANCIERS :

Programme de réussite éducative, Conseil Général, l'ACSE.

■ COÛT DU PROJET :

30 000 euros par an dont 20 000€ de subventions.

■ MOYENS HUMAINS :

Un médiateur en poste adulte-relais, un animateur socio-éducatif.

■ PARTENARIATS :

CAF, les écoles, les collèges, le PRE, l'ACSE, le conseil général...

■ OUTILS

- Questionnaire.
- Entretien avec un médiateur.
- Exposition.

■ IMPACTS :

- Création de lien social.
- Meilleure connaissance des partenaires...

■ PLACE DES PARENTS :

Des temps de réunions sont mis en place avec les parents pour les associer au projet et définir :

- la thématique de l'atelier, les horaires...
- l'organisation des visites et des sorties sont faites avec les parents,
- les parents ont aussi organisé une exposition pour valoriser leur travail.

■ PERSPECTIVES :

Poursuivre l'action sur les quartiers prioritaires et quartier de veille.



« Cet atelier gratuit me permet de pratiquer des activités artistiques. Cette année, nous avons fabriqué, toutes ensemble; la maquette du château de quartier que je ne connaissais pas. J'ai découvert des techniques et la joie de travailler en groupe, des fous rires même si parfois c'est difficile. Je suis très fière de nous ! » (une maman)

PEP 03

CONTACT :
04 70 20 04 40

PEP 46 : ACTION EDUCATIVE FAMILIALE (AEF) ACTION DE SOUTIEN ÉDUCATIF ET PARENTAL

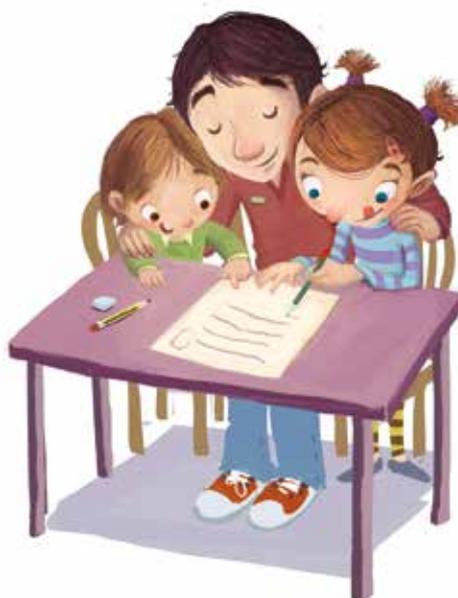
“ Ça me rassure, je suis contente des progrès de mes enfants ” (une maman)

QU'EST-CE QU'UNE AEF ?

Les AEF ne sont pas des dispositifs mais une façon de travailler qui implique des familles en difficulté avec l'écrit dans des actions inscrites dans les dispositifs existants (Malette des parents, CUCS...) (source ANLCI).

■ OBJECTIFS :

- Renforcer la coéducation avec les parents afin de favoriser la réussite et l'orientation scolaire des enfants.
- Conforter le lien entre parents et établissements scolaires, notamment en expliquant leur fonctionnement, les usages de supports spécifiques (livret scolaire, livret personnel de compétence, carnet de correspondance), le fonctionnement des acteurs éducatifs...
- Décoder les appellations et les contenus des différents dispositifs (éducatifs et pédagogiques).
- Aider aux transitions : école/collège/lycée.
- Présenter aux familles les différents cursus d'orientations pour les jeunes scolarisés.
- Tisser un réseau de partenariat pour diffuser les informations aux parents.



L'ACTION DE SOUTIEN ÉDUCATIF ET PARENTAL DES PEP 46 :

■ ORIGINE :

L'action prolonge la médiation scolaire auprès des enfants du voyage et leur accompagnement éducatif et pédagogique, elle vise à éviter la déscolarisation précoce et favoriser la réussite scolaire. L'implication des parents dans l'accompagnement des enfants a fait émerger de nouvelles demandes, telles des ateliers d'alphabétisation pour parents. L'action veut soutenir efficacement la parentalité et la socialisation de publics marginalisés pour la création de liens entre l'école et les parents. Elle participe à l'accueil des familles fragilisées, les familles du voyage et primo-arrivants du département.

PEP 46 : ACTION EDUCATIVE FAMILIALE (AEF) / ACTION DE SOUTIEN ÉDUCATIF ET PARENTAL

■ DESCRIPTION :

Les professionnels ont, dans un premier temps, rencontrés les familles des enfants sur les aires du voyage et ont mis en place des aides administratives (dossiers du CNED et autres). Ils ont présenté la mallette des parents dans une structure scolaire et ont créé un partenariat avec les centres sociaux pour des interventions mensuelles dans les ateliers parentalité pour des parents en difficultés sur la scolarité des enfants.

■ PUBLICS :

Parents primo-arrivants, parents d'enfants du voyage et les parents d'enfants difficultés scolaires.

■ PARTENARIATS :

Direction Académique, CIO, Conseil Général, Agence de Services Civiques, CAF, DDCSPP, Centres sociaux du département, CEIS, Mairies de Cahors, Puy l'Evêques, Figeac.

■ MOYENS FINANCIERS :

Subventions : Conseil Général, communes, CAF, CNASEA.

■ COÛT DU PROJET :

12 444€ en 2013

■ MOYENS HUMAINS :

Une médiatrice, une secrétaire, des bénévoles (enseignants, médecin scolaire, trésorier).

■ OUTILS :

- Convention entre les PEP et la direction académique du Lot.
- Mise en place d'un site internet à partir d'Eduscol.
- Reportage dans la presse locale.
- Informations lors des réunions d'équipes éducatives.
- Diffusion d'une plaquette d'information aux parents dans les établissements scolaires.
- Affiches de présentation des rencontres.

■ IMPACTS :

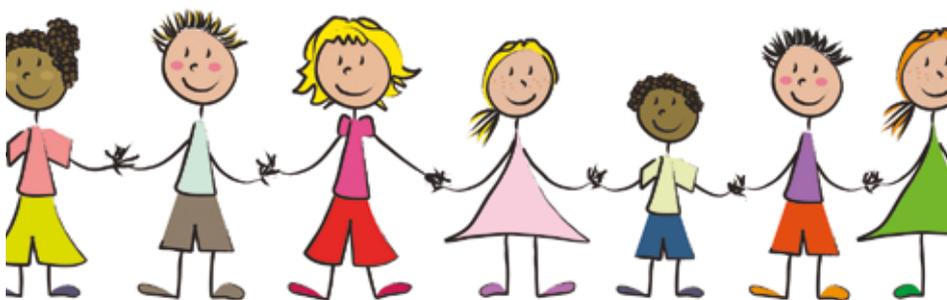
- Meilleure connaissance du système éducatif.
- Relations parents/institution scolaire facilitées.

■ PLACE DES PARENTS :

L'action de lutte contre l'illettrisme est née de la demande des parents. Les ateliers d'aide aux devoirs sont mis en place conjointement avec les parents. L'association les accompagne dans la relation avec l'école mais ne le fait pas à leur place.

■ PERSPECTIVES :

Les débuts de l'action ont fait émerger de nouvelles demandes. L'objectif est d'intervenir sur de nouveaux territoires en proposant une offre facile à capter pour les personnes ciblées.



“ C'est une aide pour nous et ça permet d'apprendre à lire les papiers administratifs et une aide pour nos enfants pour s'en sortir dans la vie. Nous faisons des voyages tous ensemble et les sorties sont intéressantes. ”
(témoignage de parents)

PEP 46

CONTACT :

05 67 76 55 50

PEP 40 : ACTION REAAP

ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS D'ENFANTS SUIVIS PAR LE SERVICE D'AIDE PÉDAGOGIQUE À DOMICILE (SAPAD)

QU'EST-CE QU'UN REAAP ?

Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité favorise le développement des initiatives de soutien et d'accompagnement des familles dans leur rôle éducatif et leur responsabilité parentale, mettant en réseau les différents porteurs de projets

Circulaire du 9 mars 1999 constituant les réseaux départementaux d'écoute d'appui et d'accompagnement de la parentalité.

■ OBJECTIFS :

- Valoriser les compétences des parents.
- S'adresser à tous les parents.
- S'appuyer sur l'existant.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS D'ENFANTS SUIVIS PAR LE SERVICE D'AIDE PÉDAGOGIQUE À DOMICILE (SAPAD) :

■ ORIGINE :

L'action répond à l'appel à projet de la DDCSPP des Landes et s'inscrit dans le cadre du REAAP.

■ DESCRIPTION :

- L'action met à disposition un lieu d'accueil et d'écoute pour familles d'enfants malades, (suivis par le SAPAD géré par les PEP 40).
- Organisation de groupes de paroles.



- Organisation de journées conviviales avec des temps d'échanges et loisirs des familles.
- Mise à disposition de documentation pour la prise en charge d'enfants malades.

■ OBJECTIFS :

- Donner aux parents d'enfants malades, suivis par le SAPAD, la possibilité de se rencontrer, de trouver des réponses aux problématiques liées à la maladie de l'enfant.
- Restaurer leur confiance en leurs compétences parentales, en les accompagnant dans leur parcours de vie perturbé par l'irruption de la maladie de l'enfant.
- Les mettre en relation avec des professionnels (médecin, psychologue, assistant social...).
- Organiser des conférences débat à destination des parents d'enfants.

■ PUBLICS (2013) :

52 parents, 31 rencontres individuelles 50 participants à conférence.

PEP 40 : ACTION REAAP

■ PARTENARIATS :

Inspection Académique

■ MOYENS FINANCIERS :

REAAP, fonds du Cross solidaire dans les collèges

■ COÛT DU PROJET :

17 000€ par an

■ MOYENS HUMAINS :

Un conférencier et 5 animateurs bénévoles.

■ OUTILS :

- Fiche d'évaluation destinée aux familles.
- Plaquette d'information vers parents en cours de réalisation.
- Signature de conventions.
- Valise pédagogique de sensibilisation au handicap faite par des acteurs professionnels (petite enfance, animation, médico-social) pour des structures et personnes qui le souhaitent).

“ Accepter, comme parent, d'avoir un enfant malade, les inquiétudes, les problèmes scolaires, pouvoir en parler avec d'autres parents qui ont les mêmes soucis, ça permet de sortir de l'épuisement de la famille envahie par la maladie, et de se sentir moins seule. Nous sommes peu nombreux à connaître les structures pour accompagner les enfants malades. Comment faire pour que les professeurs soient informés ? ”
(citation courrier d'un parent)



■ IMPACTS :

Les parents soulignent que les groupes de parole permettent de rompre l'isolement, de restaurer leur confiance en eux, de redonner un cadre éducatif à l'enfant malade et la fraternité, d'élargir leur réseau social alors qu'ils se sentent désocialisés par la maladie de l'enfant. Les parents partagent entre eux, hors des lieux de soins envahissants où ils ne s'occupent que de l'enfant.

L'échange entre parents touchés par les mêmes problèmes qu'eux les déculpabilise et ils se sentent moins défaits. Dans le groupe de paroles, les deux parents peuvent s'exprimer.

Le travail en réseau permet de renouer avec l'école, de reposer des exigences éducatives et de se réinscrire dans un projet scolaire.

■ PLACE DES PARENTS :

Les parents participent aux conférences et soirées détente pour les familles qui sont l'occasion pour eux d'échanger avec d'autres parents et disposer de moments de convivialité. Il est difficile d'associer à la construction du projet des familles qui peuvent être en très grande souffrance en raison de la situation de leur enfant.

■ PERSPECTIVES :

L'objectif serait de travailler davantage en lien avec la CAF du territoire.

PEP 40

CONTACT :

05 58 46 20 05

EXPÉRIENCE CHANTIER PROJET « EN ASSOCIANT LEURS PARENTS, TOUS LES ENFANTS PEUVENT RÉUSSIR »: MAISON POUR TOUS CENTRE SOCIAL KERVENANEC À LORIENT

“ On vient ici spontanément, on nous demande notre avis pour choisir les sorties, on s’entraide après entre nous à l’extérieur ”

(mère participant aux ateliers pour fête)

QU’EST-CE QUE LA MAISON POUR TOUS ?

Cette association d’habitants, créée en 1989, ouverte à tous les âges et groupes sociaux, au-delà des activités organisées, est un lieu de rassemblement des habitants et partenaires agissant sur le quartier pour s’organiser à plusieurs, débattre et confronter les avis, mener les actions.

Le lieu est inscrit depuis 2010 dans le chantier national inter associatif «en associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir » porté par l’IRDSU, ATD Quart Monde, les PEP, la FCPE, PRISME la FCSF ; celui-ci, sur 20 sites en France, expérimente la façon dont les parents s’associent à l’école et aux partenaires d’un territoire pour une réelle éducation partagée. La maison pour tous participe aux séminaires nationaux annuels rassemblant les sites pour échanger leurs expériences, réflexions, questionner chercheurs et élus.

■ OBJECTIFS :

- Amener les habitants et familles à améliorer la vie quotidienne dans le quartier, leur vie privée et la sphère publique.
- Permettre aux habitants d’être acteurs de leur vie, à partir de l’expérience acquise en participant aux projets collectifs.



- Créer des situations de collaboration active entre habitants et services.
- Lutter contre la déprime, le désenchantement et mobiliser.

■ DESCRIPTION :

Le quartier mixant HLM et habitat individuel pour 8500 personnes, classé en ZUS a bénéficié d’une réhabilitation urbaine du quartier sud. L’association, au-delà des actions internes, où la plupart des habitants sont force de propositions et de décisions, s’inscrit dans des actions partenariales où les négociations créent une dynamique participative.

Exemples: «Jardin de Jean» pour parents d’enfants de moins de 6 ans qui échangent entre eux, découvrent les services du quartier ; «journal de quartier» comme

EXPÉRIENCE CHANTIER PROJET : MAISON POUR TOUS CENTRE SOCIAL KERVENANEC À LORIENT

moyen d'expression des habitants et d'informations municipales vers le quartier, fêtes de saisons du quartier. En interne, les actions s'articulent les unes aux autres, par une écoute de la parole de chacun, la prise en compte des compétences de tous pour impliquer et valoriser les savoirs et savoirs faire.

Les sorties familiales (spectacles et sorties) discutées par les habitants font participer toutes les générations (personnes âgées gardent des petits pour que les parents partent avec les grands..) et se prolongent en solidarités de voisinage.

L'accompagnement à la scolarité (CLAS) touche les enfants du CP à la 5ème et permet, dans le cadre des rythmes scolaires, de renforcer les liens entre l'école et les familles et d'assurer un suivi individualisé des enfants L'ALSH des enfants de 6 à 12 ans, de la « maison d'Alfredo » est l'occasion pour les parents de se retrouver chaque soir autour d'un café pour discuter du quotidien mais aussi produire des réalisations dans les événements locaux (carnaval, fête de quartier, salon du livre..) à partir de leurs savoirs faire ; ces temps facilitent les échanges sur les questions éducatives et valorisent les parents aux yeux de tous, enfants et adultes.

Les week-ends parents/ados mobilisent la préparation financière par des vides greniers avec des échanges riches mais tendus sur la vie collectif.

■ OUTILS :

- «quoi de neuf» : tous les soirs, des petits groupes d'enfants et de bénévoles discutent sur leur quotidien, font des propositions ;
- le «conseil de maison» où enfants, parents, bénévoles, animateurs par groupes de pairs analysent « ce qui va/ ce qui ne va pas » et cherchent des solutions: ces temps facilitent la prise de parole de chacun devant le grand groupe et la valorisation des propositions et idées ;
- rencontres régulières avec équipe enseignante ;
- quart d'heure des animateurs en fin d'action pour discuter avec les parents ;
- différents niveaux de participation (prendre part à.. réunion, activité, sortie, aide à la réalisation d'une manifestation, coup de main) ;
- participation matérielle (prêt, don...);
- participation à la réflexion : élaboration d'un projet, bilan ;
- participation à la gestion : prise de responsabilité dans un groupe ;
- proposition d'un projet d'une réponse à un besoin repéré.

■ IMPACTS :

- meilleure relation des enfants et parents avec l'école ;
- différences de comportements et de résultats scolaires des enfants (constatés par les enseignants) ;
- création de liens et dialogue entre les habitants et avec l'extérieur ;
- expressions libres (une mère dit que le gâteau fait ici n'est pas bon..) et plus grande maîtrise de son quotidien.

■ PUBLIC (2013) :

600 à 750 bénéficiaires dont 430 réguliers; 27% enfants, 16% jeunes, 57% adultes.

■ PARTENARIATS :

école élémentaire Bois Bissonnet, services municipaux, coordination Petite Enfance, coordination éducative du quartier : PEL, établissements scolaires, médiathèque, CLS, CLIJ, CUCS, PRE, CLS, ORU.

■ MOYENS FINANCIERS :

Subventions : CAF CLAS CUCS FONJEP CAE adulte relais caisse des écoles, fonctionnement (ville), participation des usagers, bénévolat.

■ COÛT DU PROJET :

environ 700000€

■ MOYENS HUMAINS :

18 salariés dont 6 emplois aidés

■ PERSPECTIVES :

Un travail de diagnostic partagé récent vise à ouvrir la maison pour tous vers l'extérieur, en cassant les secteurs internes pour renforcer les rencontres avec les habitants et construire du savoir collectif, en donnant de la visibilité à ceux qui n'ont jamais «voix au chapitre».

Pour en savoir plus : www.en-associant-les-parents.org

Conclusion et perspectives

L'éducation partagée et inclusive, un défi d'aujourd'hui « si l'éducation est le premier besoin d'une société en mutation, une éducation partagée, fondée sur la solidarité, parce qu'il y a exigence, en l'état actuel d'une société qui se fragmente, de penser l'avenir ; une éducation partagée, voulue et organisée ensemble pour tous, levier principal pour redonner espoir tant collectif qu'individuel, en mobilisant tous les acteurs (professionnels, parents, jeunes, institutions, associations...), les agendas 21 instituent la prise en compte des « parties prenantes » pour passer d'un projet « sur » un public à un projet émancipateur établi avec les personnes concernées, qui développe les ressources au lieu de les tarir. »²¹

Les professionnels, les associations et les financeurs s'interrogent aujourd'hui sur leurs actions d'accompagnement à la parentalité : comment impliquer les parents en reconnaissant leurs capacités de faire par eux-mêmes ? Comment éviter les interventions moralisatrices ? Et comment laisser toute leur place aux parents ?

La position des professionnels est, sans mettre en cause le travail effectué, son impact et la qualité des actions, encore souvent de « faire pour » et s'inscrit dans une relation unilatérale de conseil : « on a quand même une foutue tendance à prendre les parents pour des incapables quand on est installés dans nos sphères éducatives (...) nous on fait de bonnes actions pour vos enfants alors que vous n'êtes pas capables de les élever », je crois qu'il y a un énorme problème, véhiculé par la société et les médias, que les parents sont de mauvais parents »²².

Cependant, Bettelheim nous dit « il faut éviter de dire ce qu'il faut faire, il faut aider les parents à comprendre tout seuls ce qui se passe dans la tête de l'enfant. Il faut les inciter à développer leurs propres idées sur l'éducation et à adopter les attitudes convenant non

seulement à leurs buts, mais aussi à l'individu qu'ils sont et à leur enfant »²³.

« Les parents ont des capacités pour éduquer leurs enfants, mais être parent n'est facile pour personne et nécessite d'être soutenu à des moments charnières, à la fois par ses pairs et par des professionnels, et les parents peuvent s'organiser et n'ont pas besoin de la puissance publique pour ce faire ! » (Yves BRUCHON)

Si l'idée de « faire avec » les parents s'impose de plus en plus dans le champ professionnel éducatif, les PEP sont engagées dans cette démarche inscrite dans leur projet fédéral valorisant la co-construction des projets : « il s'agit, d'une part de postuler la (les) capacité(s) éducative(s) de toute la famille et d'affirmer que l'éducation est affaire des famille et, d'autre part, de rappeler la nécessité de dépasser le cadre familial pour intégrer des valeurs sociales et culturelles transcendant les valeurs strictement familiales. Il s'agit donc bien de considérer les personnes à travers leurs capacités, leurs capabilités (c'est-à-dire leurs possibilités de choisir un mode de vie), et non à travers les à priori produits par une catégorisation qui, même savante, est impositive parce que, trop souvent, produite par l'action sociale dominante ».

Mais, « faire avec » les parents amène de nouvelles questions par exemple « dans quelle mesure les familles présentes peuvent porter la parole des familles absentes ? », ou « les parents et les professionnels attendent-ils la même chose ? »²⁴ (Témoignage d'un professionnel)

Prendre en compte les inégalités éducatives, sociales et territoriales

Le rapport sur les schémas territoriaux des services aux familles (7 février 2014) constate « des inégalités sociales et territoriales très fortes (...) et des intervenants multiples en matière de services aux parents » dont la

21 Texte de Jean-Claude GUERIN, Inspecteur Général Honoraire, Université d'été PRISME/PEP 2014)

22 Témoignage d'un éducateur retraité, in Journée Parentalité (FGPEP), septembre 2014

23 Bettelheim, Pour être des parents acceptables, PARIS, Robert Laffont, 1988.

24 Témoignage d'un professionnel, in Journée Parentalité (FGPEP), septembre 2014

diversité peut nuire à la cohérence globale.

Le centre d'analyse stratégique (paru en 2012), dans son rapport « aider les parents à être parents » proposait déjà pour banaliser et rendre facile le recours aux services de soutien à la parentalité de :

- Prendre en compte les contraintes matérielles (éloignement physique, manque de temps...) et répondre concrètement aux besoins exprimés et ressentis par les parents.
- Traiter la question de la confidentialité et du respect de la vie privée.
- Mettre en œuvre des services accessibles en ligne.
- Regrouper les services de soutien dans un seul lien ou les intégrer à des services généralistes ce qui permet de mieux les articuler et de fusionner des budgets.
- Promouvoir le bien être des parents et le bien devenir des enfants

Pour répondre à ces problématiques, nous pouvons nous appuyer sur la COG 2013-2017 de la CNAF qui va animer les différents dispositifs de soutien à la parentalité avec un doublement des crédits « pour mieux répondre aux attentes des parents en maillant progressivement le territoire », avec la fusion des Commissions d'Accueil du Jeune Enfant et de Soutien à la Parentalité dans les schémas départementaux des services aux familles.

Un des enjeux de la parentalité dans les actions éducatives : le projet éducatif de territoire (PEdT)

Ce qui est essentiel dans la question de la parentalité est le partage éducatif entre familles, professionnels et puissances publiques dont l'école est le dénominateur commun pour tous les enfants. Le partage de l'éducation définit ce qui appartient à la famille et à la puissance publique, avec les rapports de force, de domination faisant l'objet de redéfinitions incessantes, de redistributions des territoires (exemple : la carte scolaire) car ce partage touche en fait quelque chose de fondamental : l'opposition entre ceux qui savent (professionnels) et ceux qui ne savent pas ou pas encore (parents).

L'évolution de la société modifie les structures familiales et impacte la socialisation comme processus induisant un nouveau partage éducatif : l'école a une mission de socialisation, mais peut être fragilisée dans

son statut public et considéré comme un service pour satisfaire des demandes individuelles. Elle partage cette mission avec les parents, les associations, les collectivités territoriales, les centres de loisirs, les écoles de musique, clubs sportifs, etc... C'est le sens des PEdT, avec ses nouveaux enjeux de territoires.

Il nous semble fondamental de lier le travail sur les PEdT et la parentalité pour dépasser le partage des territoires éducatifs. Pour une diversification des acteurs éducatifs, allégeant le poids de la responsabilité parentale et de l'école en s'appuyant sur la réforme des rythmes. Le travail sur la parentalité est celui de la place faite à l'implication des parents dans les dispositifs partenariaux.

Enfin, comment laisser la place aux parents ?

Le fait que les PEP ont largement travaillé sur cette réflexion de l'accompagnement comme axe transversal de leurs actions, de la réflexion sur l'école et la société inclusives, du débat sur l'éducation partagée et plurielle, on peut, à titre de perspectives concrètes, reprendre quelques recommandations et idées de dispositifs issues du chantier projet « en associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir », débuté en 2010 dont les PEP sont membres :

- Le travail par groupes de pairs (entre parents, entre professionnels...) est essentiel pour garantir une vraie place à la parole des parents.
- L'aménagement d'espaces tiers pour dépasser les confrontations entre les professionnels et les familles (voir la circulaire relation parents école du 21 octobre 2013 sur les espaces parents dans les établissements scolaires...).
- Les interactions entre personnel et collectif, comme moteur de la relation éducative.
- Les modalités de travail ensemble ritualisées et « décalées » pour croiser nos subjectivités.

Laisser faire les parents dans le cadre des actions éducatives de leurs enfants, leur laisser la possibilité de se mobiliser eux-mêmes et d'assurer des espaces de paroles et de rencontres renvoie finalement à une question plus générale qui est celle de la place du citoyen dans la société. Cela renvoie aux modalités mises en place pour que chacun puisse à son échelle être acteur de son environnement.

Bibliographie

Ouvrages/articles

- Émile DURKHEIM (1888), « *Introduction à la sociologie de la famille* », section II ; Extrait des Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 10, 1888, pp. 257 à 281. Texte reproduit in Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions (pp. 9 à 34). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages.
- Yves BRUCHON, *Handicap et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, 2013
- IRTESS BOURGOGNE , étude pour la CAF COTE D'OR concernant les actions de parentalité des dispositifs CLAS REAAP PRE des quartiers en politique de la ville, janvier 2011
- Philippe JEAMMET, « *l'évolution de la parentalité et l'accompagnement des adolescents* », in /www.cndp.fr/crdp-reims/cddp52/reaap/evolution.pdf
- Entretien de LÉBOVICI dans Solis-Ponton L., 2002, *La parentalité. Défi pour le troisième millénaire. Un hommage international à Serge Lebovici*, Paris, PUF, pp. 8 et 9
- Claude MARTIN, « *Le soutien à la parentalité : généalogie et contours d'une politique publique émergente* », in *Aider les parents à être parents. Le soutien à la parentalité, une perspective internationale*, La documentation française, pp.29-64, 2012
- David PIOLI, « *Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle* », in *Sociétés et jeunesse en difficulté*, n° 1 (printemps 2006)
- Olivier PREVOT et Gérard PITOU, « *Les attentes des parents à l'égard du soutien à la parentalité* » in *Revue internationale de l'éducation familiale*, (2008)
- François de SINGLY, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Collin, 2010

Rapports :

- Schémas territoriaux des services aux familles, dossier de presse, 7 février 2014
- Centre d'analyse stratégique septembre 2012 : aider les parents à être parents
- CNAF, Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017, 2013
- Valérie CORRE, Rapport à l'Assemblée Nationale « Tensions visibles et conflits durs dans la relation parents-écoles », 9 juillet 2014

Ressources internes :

- Claude Martin in Conférence d'ouverture de la journée parentalité, FGPEP, septembre 2014
- Table ronde : « les parents co-producteurs des actions éducatives ? » Dominique NOGUES (CNAF), Martine FOURIER (Prisme), Sébastien BOUTEIX (POLOC), Estelle BARDET (PEP 28) in journée parentalité, FGPEP, septembre 2014
- Chantier Projet, « En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir », les 8 principaux enseignements du chantier, séminaire de Tourcoing in www.en-associant-les-parents.org
- Yves BRUCHON, « *La famille en désordre : éducation impossible* », communication interne FGPEP
- Comité National de Soutien à la Parentalité, « *Avis de définition de la parentalité et du soutien à la parentalité* », 10 novembre 2011

Glossaire

ACSE	Agence de la Cohésion Sociale et Egalité des Chances	CLAS	Contrat Local d'Accompagnement la Scolarité
ADPEP	Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	CLIJ	Contrat Local d'Initiative Jeune
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement	CLS	Contrat Local de Santé
ANLCI	Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme	CMP	Centre Médico-Psychologique
APEI	Association de Parents d'Enfants Inadaptés	CMPE	Commission des Marchés Publics de l'État
ASE	Aide Sociale à l'Enfance	CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
ASP	Agence de Services et Paiement	CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
ATMF	Association des Travailleurs Maghrébins de France	CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	CNDP	Centre National de Documentation Pédagogique
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce	CNED	Centre National d'Enseignement à Distance.
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale	CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CDA	Commission des Droits et de l'Autonomie	CPE	Conseiller Principal d'Education
CEIIS	Centre d'Etude pour l'Information et l'Insertion Sociale	CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CEMEA	Centre d'Entrainement en Méthode d'Education d'Active	DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
CG	Conseil Général	DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
CIDFF	Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles	DGAS	Directeur Générale de la Cohésion Sociale
CIO	Centre d'Information et d'Orientation		

DRE	Dispositif de Réussite Educative
DDJSCS	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale
EGPA	Enseignement Général et Professionnel Adapté
FGPEP	Fédération Générale des PEP
FONJEP	Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'éducation Populaire
IEN	Inspecteur de l'Éducation Nationale
LAEP	Lieux d'Accueil Enfants Parents
MDA	Maison Des Adolescents
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
ORU	Opération de Renouvellement Urbain
PEP	Pupille de l'Enseignement Public
PIF	Point Info Famille

PMI	Protection Maternelle et Infantile
PRE	Programme de Réussite Educative
RAM	Relais Assitant(e)s Maternel(le)s
RAN	Remise À Niveau (stages)
REEAP	Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAFEP	Service d'Accompagnement Familial d'Education Précoce
SAPAD	Service d'Assistance Pédagogique À Domicile
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins À Domicile
TED	Troubles Envahissant du Développement
ZEP	Zone d'Éducation Prioritaire
ZUS	Zone Urbaine Sensible

Retrouvez l'espace dédié de la Fédération Générale des PEP à l'adresse suivante :
<http://www.lespep.org/outil-pep-parentalite.php>



Les PEP

LA SOLIDARITÉ EN ACTION

Les PEP : plus de 100 ans d'innovations sociales

Les PEP ont été fondés en 1915 pour venir concrètement en aide à 300 000 orphelins de la Grande Guerre et sont reconnus d'utilité publique par décret du 16 août 1919.

Dès 1925, les PEP ouvrent leur champ d'action vers les enfants et les jeunes délaissés, oubliés, exclus. Aujourd'hui, les PEP agissent pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale.

Les PEP : deux valeurs de référence

La solidarité et la laïcité sont au coeur des valeurs du mouvement des PEP depuis ses origines. Elles donnent force et sens à son engagement tout au long de son histoire.

Les PEP : un projet 2012-2017

Agir pour une émancipation permettant l'accès de tous et de toutes à l'ensemble de leurs droits de citoyen(s).

« Notre projet met au premier plan de nos activités l'accompagnement de la personne, dimension transversale à l'ensemble de nos secteurs. Cette prise en considération de la personne dans sa globalité constitue le principe de cohérence, clé de l'opérationnalité de chacune des actions conduites par notre réseau. Elle s'exerce avant tout comme une démarche et place la personne, responsable de son projet de vie librement défini, au coeur des préoccupations et de l'action. Les établissements et services PEP sont ainsi les interlocuteurs et les partenaires de la personne accompagnée (enfants, jeunes, adultes, familles) ou de son représentant légal. »

Projet fédéral 2012-2017, téléchargeable sur le site www.lespep.org.

Les PEP, mouvement reconnu d'utilité publique

Agréé :

- Jeunesse et éducation populaire
- Association complémentaire de l'École
- Fédération de vacances (depuis le 7 avril 1945)
- Agrément Tourisme délivré par Atout France depuis le 28/06/2011